

Guide de la rédaction du mémoire

Université
de Liège



© 2015

Département de science politique



Département de science politique

Guide de la rédaction
du mémoire

Geoffrey GRANDJEAN

Sous la direction des Professeurs Sébastien BRUNET, André
DUMOULIN, Ann Lawrence DURVIAUX, Catherine FALLON, Aurore
FRANÇOIS, Jérôme JAMIN, Geoffrey JORIS, Bob KABAMBA, Quentin
MICHEL, Sebastian SANTANDER et Pierre VERJANS

Durant votre formation universitaire, vous avez été amené à rédiger une série de travaux ainsi qu'un travail dirigé en science politique. En tant que futur titulaire d'un diplôme de master en science politique, vous allez devoir réaliser un mémoire. Cet exercice d'analyse et d'écriture ne doit pas être pris à la légère. Il s'agit d'un travail de longue haleine à intégrer dans l'ensemble de votre formation.

Mais qu'entend-on par mémoire ? Quels en sont les objectifs ? Comment poser une question de recherche ? Quel promoteur choisir ? Comment récolter des données ? Quelles sont les exigences d'un point de vue formel ?

Toutes ces questions sont abordées dans le cadre de ce guide. Il est toutefois important de préciser une chose à ce stade : ce guide doit vous aiguiller tout au long du mémoire mais il ne se veut pas exhaustif. Toutes les informations relatives aux méthodes de collecte de données ne figurent par exemple pas dans leur intégralité. Des lectures sont toutefois régulièrement conseillées et proposées pour aller plus loin. Si ce guide apporte des réponses à toute une série de questions, il n'en demeure pas moins que vous serez amené à chercher d'autres réponses par vous-même.

La définition du mémoire en science politique

Le mémoire est un travail écrit original témoignant d'une maîtrise des concepts et des outils disciplinaires appris par l'étudiant durant sa formation universitaire.

Définition

Cette définition doit être approfondie :

- ◇ Le mémoire est un travail écrit : le règlement des mémoires impose que le mémoire ne doit pas excéder 50 pages, en format A4, bibliographie et annexes éventuelles non comprises.
- ◇ Le mémoire est un travail original : par ce travail, l'étudiant apporte une ou plusieurs interprétation(s) nouvelle(s) au thème de recherche envisagé. L'originalité se traduit soit par la nouveauté du travail réalisé, soit par le complément apporté à un travail déjà réalisé. Il en découle que le mémoire est une entreprise de conception et non une simple compilation de la littérature existante.

L'originalité ne signifie aucunement que vous devez étudier un sujet qui n'a jamais fait l'objet d'un traitement. Ainsi, l'originalité se manifeste de différentes façons. On peut citer entre autres :

- 1) La nouveauté de l'analyse découlant de l'approche choisie.
- 2) La créativité de l'étudiant par le cadre théorique mobilisé et son interaction avec l'étude de cas.
- 3) Le choix de la méthode particulière pour traiter le sujet.
- 4) La pluridisciplinarité des champs couverts.

Ce faisant, le mémoire se distingue du Travail dirigé en sciences politiques (TDSP) réalisé en troisième année de bachelier. En effet, le TDSP est un essai de synthèse sur un sujet donné qui est le résultat d'une recherche bibliographique. Il s'agit en fait d'un état de l'art (voir *infra*, Le cadre théorique et l'état

de l'art) que le mémoire vise à dépasser par une descente sur le terrain (voir infra, Le terrain).

- ◇ Le mémoire en science politique : traditionnellement, quatre grands domaines constituent la science politique : la théorie politique, la sociologie politique interne, la science administrative et les relations internationales¹. Au sein du Département de science politique de l'Université de Liège, les domaines de la science politique couverts par les Professeurs sont plus nombreux et plus précis².

Qu'est-ce qui constitue dès lors la spécificité de la science politique ?

Étudier la science politique consiste principalement à étudier la question du pouvoir et la question de l'organisation des sociétés, dans le temps et dans les espaces.

Deux axes constituent donc la spécificité de ces études :

- ◇ La science politique cherche à comprendre **les mécanismes de pouvoir** qui rythment la vie sociale et les acteurs du « politique ». Il s'agit d'analyser le fonctionnement des institutions publiques, des partis politiques, des groupes sociaux, des institutions représentatives, des discours, des idéologies, des interactions entre science, technologie et société et des attitudes citoyennes. Les dimensions européennes et internationales sont également étudiées à travers les politiques étrangères et de défense, les relations entre États, les stratégies de puissance, la géopolitique des crises, des conflits et des innovations technologiques ou encore les phénomènes de mondialisation, d'intégration régionale (Europe, Amérique latine, Afrique et Asie), ainsi que le rôle des organisations multilatérales (ONU, FMI, OMC...).
- ◇ La science politique étudie également **l'action publique, l'administration et l'organisation des sociétés**, comme la relation entre l'administration et le citoyen, l'évaluation des politiques publiques ou encore les règles en matière de gouvernance.

¹ BRAUD Philippe, *La science politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993, p. 9.

² Études des systèmes politiques belges, Études européennes, Marchés et contrats publics, Droit et contentieux administratif, Politique africaine, Politiques publiques et relations internationales (États-Unis et Union européenne), Science administrative et évaluation des politiques publiques, Science et société et Science politique et relations internationales.

Le pouvoir et l'organisation des sociétés sont donc deux objets d'étude différents mais complémentaires. Dès qu'il y a un phénomène de pouvoir, il y a en général volonté d'organiser et d'administrer les sujets sur lesquels ce pouvoir est exercé, et dès qu'il y a administration publique et tentative d'organisation, de gestion ou de contrôle d'un groupe social, il y a très rapidement des enjeux de pouvoir.

Le mémoire reflète la connaissance de l'objet politique tel que défini par le Département. En maîtrisant l'objet politique, l'étudiant analyse les enjeux de pouvoir, d'administration et d'organisation. Cette maîtrise est acquise par la mobilisation de ressources scientifiques et techniques nombreuses et variées. Elle peut également se concrétiser par l'analyse d'un terrain (voir *infra*, Les méthodes de collecte et d'analyse des données).

Dans certains cas, le mémoire peut prendre une coloration juridique importante. Il concrétise alors l'interaction entre la science politique et le droit. Comment peut-on articuler la science politique et le droit sans réaliser un mémoire en droit ?

L'étude des textes de lois peut être envisagée sous l'angle de la science politique de plusieurs manières :

- ◊ Les dynamiques politiques et sociales et les acteurs à l'œuvre derrière une législation sont identifiés et mis en relation avec le contenu de cette législation. Cela exige une compréhension des textes juridiques.
- ◊ Le contexte socio-politique et historique est intégré à l'analyse d'une législation.
- ◊ Des théories de science politique (voir *infra*, Le cadre théorique et l'état de l'art) peuvent être mobilisées pour analyser une législation.

Cette démarche montre que l'étude des règles de droit n'est pas désincarnée de l'objet politique. Deux exemples permettent d'illustrer cette affirmation.

Le premier exemple a trait à la réforme Copernic. Vous souhaitez savoir si cette réforme peut être considérée comme l'institutionnalisation d'un changement de paradigme dans la fonction publique fédérale belge au sens de la science politique. Pour ce faire, vous exposez d'abord ce que la notion de paradigme recouvre ainsi que les différents changements possibles. Ensuite, vous passez en revue les différents régimes juridiques des agents de l'État qui se sont succédés – ce qui nécessite de bien les comprendre –, en les mettant en perspective avec certains types de paradigmes. Vous montrez alors que le « statut Camu » relève du modèle bureaucratique, que les différents changements in-

tervenus dans la législation au fil des années relèvent davantage d'inflexions plutôt que de ruptures paradigmatiques et que la réforme Copernic, de par son contenu juridique, est imprégnée des idées du New Public Management, constituant de ce fait une véritable rupture paradigmatique. Un ensemble de théories propres à la science politique est ainsi mobilisé pour l'analyse de la fonction publique fédérale belge tout en garantissant une articulation argumentée entre la science politique et le droit.

Le deuxième exemple a trait à la manière dont on devient bourgmestre en Belgique. Vous souhaitez ainsi savoir si les différents droits régionaux peuvent directement influencer la désignation des bourgmestres en Belgique. Pour ce faire, il est nécessaire de maîtriser le contenu des différentes législations régionales (bruxelloise, flamande et wallonne). Des entretiens avec plusieurs bourgmestres peuvent, par exemple, être envisagés afin de cerner précisément l'influence de l'environnement juridique dans les négociations des majorités communales aboutissant à la désignation des bourgmestres. Cette analyse permet par ailleurs de mettre en avant les différences régionales et de mieux préciser l'importance de certaines dispositions juridiques.

Les objectifs du mémoire

Clôturant votre formation universitaire, différents objectifs sont assignés au mémoire :

- ◇ Le mémoire est un travail d'écriture personnel : il révèle votre pensée et la manière dont vous vous êtes approprié les concepts et les outils propres à la science politique.
- ◇ Le mémoire témoigne d'une maîtrise de concepts et d'outils : en montrant votre aptitude à vous servir des concepts et des outils appris durant votre formation, vous dépassez leur compréhension et vous présentez un niveau d'analyse. Autrement dit, à travers le mémoire, vous témoignez de votre capacité de lecture et de synthèse et de votre capacité à vous extraire de la littérature afin de donner votre interprétation scientifique. La maîtrise des acquis constitués au cours des études permet donc d'adopter une démarche scientifique appliquée.
- ◇ Le mémoire offre une critique des sources : vous devez montrer que vous avez bien conscience de la nature des documents et des sources que vous utilisez. Ce travail de critique des sources doit permettre à l'étudiant d'évaluer la fiabilité des sources (voir *infra*, La fiabilité des sources).

Par exemple, votre mémoire analyse le rôle du lobby européen des femmes dans la lutte pour l'abolition de la prostitution. Afin de mieux comprendre le rôle de ce lobby, vous mobilisez essentiellement, voire exclusivement, des sources émanant de ce lobby. Dans une perspective de critique des sources, il serait erroné de leur accorder le statut de seule vérité. Il convient de considérer ces sources pour ce qu'elles sont : c'est-à-dire des informations émanant du lobby dont vous analysez l'action. Pour bien cerner le rôle de ce lobby, il est utile de mobiliser d'autres sources, de les confronter, voire de réaliser des entretiens avec différents acteurs concernés.

- ◇ Le mémoire témoigne d'une gestion du temps : ce travail doit refléter votre capacité à gérer votre temps et à hiérarchiser vos priorités durant votre formation universitaire. Le mémoire ne doit pas être conçu comme l'ultime étape de votre cursus, déconnectée des cours. Au contraire, il doit être envisagé dans une perspective de continuité par rapport à l'ensemble de votre cursus universitaire.

Afin d'aider à la hiérarchisation de vos priorités, il convient de présenter une ligne du temps avec les différentes échéances découlant de la réalisation du mémoire (Tableau 1).

Tableau 1 - Les échéances liées au mémoire

| | | |
|----------------------|-------------------------------|---|
| Année 1 du master | 15 octobre | Prise de contact avec le promoteur |
| | 30 avril | Date limite pour déposer le projet de mémoire |
| | 31 mai | Approbation et délibération en Conseil des Études du projet de mémoire |
| Année 2 du master | 31 décembre | Dépôt du plan |
| | 20 janvier | Approbation définitive du projet de plan de mémoire et composition du comité de lecture au Conseil des Études |
| | 1 ^{er} lundi de juin | Dépôt du mémoire pour la première session |
| | 16 août | Dépôt du mémoire pour la deuxième session |

Le non-respect des différentes échéances est sanctionné sur la base de l'article 8 du règlement des mémoires.

Encadré 1 - Extrait de l'article 8 du Règlement des mémoires

8.1 Les dépôts visés aux articles 1, 2 et 3 ne sont valables que s'ils sont effectués au secrétariat du Département de Science Politique dans les délais et les formes prévues au secrétariat. Celui-ci assure la gestion administrative des données relatives au respect des délais, et les communique au titulaire du séminaire de préparation au travail de fin d'études. Lorsque le jour de l'une des échéances est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le jour de l'échéance est reporté au jour ouvrable qui le suit directement. Le défaut de participation au séminaire de préparation au travail de fin d'études et/ou le non-respect du délai ou des formes visés aux articles 1, 2 et 3, sauf accord écrit, peut être sanctionné par le retrait de 2 points sur la note globale.

8.2 Le non-respect du délai ou des formes visé à l'article 5 quant au dépôt du mémoire est, sauf accord écrit du président du Jury pour des cas tout à fait exceptionnels et dûment motivés, sanctionné par une note d'absence.

8.3 Pour le reste, le mémoire faisant partie intégrante de l'épreuve, les règlements en vigueur pour les examens sont d'application.

- ◇ Le mémoire est un travail structuré : une structure autour de laquelle s'organisent une question de recherche, une méthode et une ou plusieurs réponses à la question doit être présente. Le mémoire traduit donc votre capacité à organiser votre pensée.
- ◇ Le mémoire témoigne d'une capacité à s'exprimer oralement en public : le travail est couronné par la défense orale. Cette ultime étape ne doit pas être négligée et doit être bien préparée (voir *infra*, La défense).
- ◇ Le mémoire peut prendre en compte votre future trajectoire professionnelle : il est conseillé d'envisager votre mémoire dans le cadre de vos futurs choix professionnels. Ainsi, un mémoire peut notamment s'inscrire dans deux perspectives :
 - ∅ Il peut permettre de trouver rapidement un travail après les études (notamment parce que vous avez rencontré certains acteurs ou que votre analyse et votre compétence intéressent directement une institution).
 - ∅ Il peut vous permettre de vous inscrire dans le champ scientifique en vous orientant vers une thèse de doctorat ou le métier de la recherche, que ce soit dans une institution universitaire ou un centre de recherche public ou privé.

Le mémoire peut être pensé comme une carte de visite.

Le séminaire de méthodologie de la recherche

Suite à la réforme des programmes, un séminaire de méthodologie de la recherche en science politique (ci-après séminaire sur les mémoires) a été institué. Ce séminaire est accompagné de la production d'un projet de mémoire. L'ensemble vise à étaler réellement votre mémoire sur les deux années de Master, afin de vous permettre d'y réfléchir de façon approfondie dès la première année de master et afin de vous offrir l'opportunité d'envisager le dépôt de votre travail pour le mois de juin de la deuxième année de master.

Pour de plus amples informations concernant ce séminaire, veuillez à vous référer au règlement des mémoires et au programme des cours.

La problématique du mémoire

Tout au long de vos études, vous vous êtes intéressé à certains thèmes de science politique. Le temps du mémoire arrivé, vous souhaitez continuer sur votre lancée et approfondir un thème qui vous intéresse. Vous faites ainsi des recherches et des lectures pour creuser un thème. C'est à ce moment que vous allez commencer à élaborer la problématique de votre mémoire.

Il vous est conseillé de choisir un thème qui vous est familier. En effet, durant vos années d'étude, vous avez pu prendre l'habitude d'orienter vos cours et vos travaux sur des sujets pour lesquels vous avez accumulé une série de connaissances. Il serait dommage de ne pas en tirer profit.

Conseil

Par exemple, vous avez toujours travaillé sur l'intégration européenne depuis le début de votre formation. Soudainement, vous décidez de faire votre mémoire sur la place de la communauté Tutsi dans les rapports de force au Rwanda. Votre sujet de mémoire est assez éloigné des connaissances accumulées durant votre formation universitaire. Il ne vous est bien sûr pas interdit de sélectionner le thème de votre choix. Vous avez une totale liberté. Mais sachez qu'il sera plus aisé de réaliser un mémoire sur un thème familier, ce qui facilite le choix de votre problématique, la manière de poser la question de recherche ou encore la récolte des données.

Ne l'oubliez pas, l'idéal est d'envisager le mémoire dans une perspective de continuité par rapport à l'ensemble de votre cursus universitaire.

La problématique est un ensemble combinant votre thème (ou sujet), une première question de recherche, des pistes de réponses possibles ainsi qu'une première structure d'argumentation. Cet ensemble se construit et s'affine au fur et à mesure que vous allez progresser dans votre mémoire. Votre problématique n'est donc pas définitive au début du processus.

Conseil

Pour élaborer une problématique, vous pouvez vous référer à la métaphore de l'intrigue. Ainsi, vous pouvez baser votre problématique sur une intrigue que vous décelez dans le réel et que vous allez formuler scientifiquement ; ce qui constitue une façon stimulante de l'envisager. Sur cette base, vous pouvez identifier une série de phénomènes, de discours ou d'interactions qui sont considérés comme banals et normaux mais qui peuvent, sous certains aspects, se révéler intrigants.

Par exemple, il est coutumier d'affirmer que les partis identifiés comme à droite recueillent le vote des personnes aisées. Cette affirmation souvent considérée comme banale peut toutefois soulever une intrigue : pourquoi des personnes d'origine sociale défavorisée votent-elles à droite ? Une telle question peut constituer le point de départ d'un mémoire en science politique.

Par exemple, vous vous intéressez aux questions relatives à l'intégration des personnes immigrées ou d'origine étrangère en Belgique francophone. Vous avez constaté que la volonté d'imposer un parcours d'intégration n'était pas unanime entre les grandes formations politiques au niveau de la Région wallonne. À un moment donné, les discours des représentants politiques sur cette question tendent à se rejoindre. Vous vous posez alors la question suivante : pourquoi les positions des partis politiques francophones ont-elles convergé quant au parcours d'intégration ? Sur la base de vos connaissances et des premières lectures, vous envisagez déjà quelques pistes de réponses. Vous vous rendez par ailleurs compte qu'il est pertinent de faire une comparaison entre les positions des partis politiques au moment où le parcours d'intégration faisait débat et les positions convergentes de ces mêmes partis. Votre problématique est élaborée.

Lorsque vous élaborez votre problématique, veillez à prendre garde qu'elle ne soit pas trop passionnante. Il vaut mieux qu'elle soit trop intéressante que trop passionnante. Ainsi, si un étudiant a vécu directement les actes de génocide commis à Srebrenica, il lui est conseillé de ne pas travailler sur ce génocide mais de porter son attention sur un autre génocide, comme celui des Tutsi, afin d'éviter que l'émotion ne submerge son travail et qu'il puisse faire la part des choses entre ses sentiments et la réalité du phénomène étudié.

Il vous est conseillé d'élaborer votre problématique en tenant compte de votre intérêt personnel et professionnel. À cet égard, n'oubliez pas que votre mémoire va vous accompagner pendant plusieurs mois. Il serait donc dommage de ne pas tirer profit de cette opportunité pour traiter un sujet qui vous intéresse. S'il est conseillé de choisir un sujet selon votre intérêt, cela ne signi-

fié aucunement que le promoteur ne puisse intervenir dans la formulation de votre problématique. Celui-ci est là pour vous aider à formuler votre problématique en tenant compte de vos aspirations.

Enfin, dans certains cas, il peut être commode de lier votre mémoire à votre stage. Il peut parfois être plus aisé de traiter de certaines problématiques quand vous réalisez un stage au sein d'une institution particulière. Le stage peut vous permettre d'avoir accès à certaines données précieuses pour envisager votre problématique voire pour récolter des données vous permettant de répondre à votre question de recherche.

Par exemple, vous analysez la réforme de la fonction publique en croisant les cas belge et congolais et vous avez l'opportunité de réaliser un stage au sein du Ministère de la fonction publique à Kinshasa. Ce stage peut vous permettre de récolter des données utiles pour votre mémoire. En effet, il vous permettra de réaliser une série d'entretiens avec des acteurs liés à la réforme de la fonction publique voire d'accomplir des observations participantes. Il vous permettra d'avoir accès à des sources écrites dans certaines institutions publiques dont des bibliothèques. Il vous permettra également de vous déplacer dans certaines provinces congolaises, ce qui pourrait s'avérer très utile pour mieux cerner les aspects de la réforme par rapport aux différents niveaux de pouvoir.

Si un stage peut offrir de telles possibilités, il est important de souligner qu'il doit être bien préparé pour que vous puissiez au maximum tirer profit de la période pendant laquelle vous réalisez ce stage.

Une remarque doit toutefois être faite : votre stage ne peut consister uniquement en une récolte des données. Vous pouvez toutefois tirer profit de votre présence au sein d'une institution dans le cadre de votre stage pour faire une observation participante dont vous mobiliserez les résultats dans le cadre de votre mémoire (voir article 2.1 du Règlement des stages).

Encadré 2 - Article 2.1 du Règlement des stages

Le stage doit être une véritable mise en situation professionnelle et ne pas consister en un stage d'observation. Les prestations effectuées sur le lieu de stage ne peuvent uniquement consister en une collecte d'informations pour la réalisation du mémoire de fin d'études.

La supervision du mémoire

Dans le cadre d'un mémoire, le promoteur occupe une place fondamentale. Il vous accompagnera tout au long du processus, depuis la formulation de votre problématique jusqu'à l'évaluation. Le choix de celui-ci s'avère donc primordial et différents critères sont à prendre en compte :

- ◇ La compétence du promoteur par rapport à votre problématique : il vous est conseillé de choisir un promoteur dont l'expertise cadre avec votre problématique, que ce soit d'un point de vue théorique ou méthodologique. Il sera ainsi le plus à même de vous guider, de vous orienter et d'apporter des solutions lorsque vous serez confronté à un problème. Soyez toutefois prudent à ne pas enfermer un professeur dans une compétence particulière et à l'exclure d'office de votre jury de mémoire.

Par exemple, si vous souhaitez analyser le rôle des élites dans le processus décisionnel européen, vous pouvez songer immédiatement à prendre un spécialiste des matières européennes. Vous pourriez cependant envisager ce sujet dans une perspective de dynamique démocratique en choisissant un promoteur spécialisé dans cette matière ; tout comme vous pourriez aborder ce sujet sous l'angle de la théorie politique en préférant un promoteur expert dans ce domaine.

- ◇ Le type de promotion pouvant être offert par le promoteur : il existe autant de formes de promotion qu'il y a de promoteurs. Ainsi, différents encadrements sont possibles :
 - ∅ Certains promoteurs sont directifs et peuvent vous imposer des rencontres régulières, tout en exigeant la remise d'une série de documents tout au long du processus.
 - ∅ D'autres, ne sont pas directifs en n'envisageant leur rôle qu'à partir du moment où vous vous serez manifesté auprès d'eux. Leur encadrement dé-

pendra donc de votre réactivité et des demandes que vous leur adresserez. Ces promoteurs laissent une autonomie relative aux étudiants qui le souhaitent.

Outre ces différents types d'encadrement, il convient de noter que les façons de faire de chaque promoteur peuvent diverger. Ainsi, vous pourrez être amené à travailler avec un promoteur qui vous fera uniquement des remarques par écrit alors qu'un autre préférera vous encadrer par des discussions ou des échanges de vues.

Quoiqu'il en soit, il vous est conseillé de bien cerner vos demandes et vos attentes et d'en discuter avec le promoteur pressenti. Ainsi, vous serez exactement au courant de la forme de promotion à laquelle vous pourrez vous attendre. En aucun cas, vous ne rencontrerez alors de surprise durant le processus.

- ◇ La volonté de travailler avec un promoteur : durant votre formation, vous avez peut-être constaté que votre façon de penser, votre façon de faire ou votre façon d'envisager un sujet se rapprochait de celle d'un potentiel promoteur. Vous pouvez dès lors constater une certaine proximité avec son tempérament. Cette dimension mérite d'être prise en compte car les échanges que vous aurez avec votre promoteur seront riches d'enseignements pour votre apprentissage, à la fois professionnel et personnel. Par exemple, au-delà du mémoire, vous pourrez être amené à envisager une thèse de doctorat avec votre promoteur. Ne négligez donc pas cet aspect.

Il convient de préciser que le promoteur est la personne de référence principale pour votre mémoire. Il prime ainsi sur vos lecteurs sauf s'il estime qu'un lecteur, pour une raison de compétence précise, est plus à même de vous guider. En tant que personne de référence, il constituera le phare vous permettant d'arriver à bon port. Si vous constatez une opposition entre lui et un de vos lecteurs, sachez que c'est normalement le promoteur qui prime. C'est en effet avec lui que vous déterminez l'orientation de votre mémoire, votre méthode et tout autre élément indispensable à la bonne réalisation de votre travail. Ce faisant, il pourra soutenir les choix que vous avez réalisés face aux autres membres du jury. N'hésitez donc pas à entrer en contact régulièrement avec lui afin d'éviter qu'il ne vous découvre ou qu'il découvre votre sujet lors de la défense. Il en va de même pour les autres membres du jury. Il vous est imposé de rencontrer au moins une fois vos différents lecteurs et ce avant le 31 mars de la deuxième année de master (article 4.2 du Règlement des mémoires).

D'un point de vue pratique, en ce qui concerne le choix du promoteur, le règlement des mémoires impose que le promoteur soit « membre du corps académique de l'institution, docteur avec thèse ou enseignant dans un des programmes organisés par le Département de science politique ». Concrètement, cela signifie que votre promoteur peut être :

- ◇ Soit un membre du corps enseignant de l'institution ;
- ◇ Soit un docteur avec thèse ;
- ◇ Soit un enseignant dans un des programmes organisés par le Département de science politique.

La question de recherche

Une des étapes importantes de votre mémoire est la formulation de la question de recherche. Elle constitue le fil conducteur de votre travail. Elle vous permettra de ne pas vous égarer lorsque vous affronterez la littérature et les données à analyser et vous évitera une succession de chapitres et de sections peu liés entre eux.

Au fur et à mesure de votre progression, vous serez confronté à de nouvelles interrogations que vous pourrez trouver tout aussi passionnantes les unes que les autres. Si votre problématique touche à un thème d'actualité, vous pourriez être tenté de la modifier semaine après semaine en fonction de l'évolution des événements. Or, la science politique n'est pas la science de l'actualité et une question de recherche exige un minimum de stabilité. Vous allez articuler votre travail, vos recherches, la récolte de vos données et votre argumentation autour de cette question. Elle ne doit pas être prise à la légère car elle conditionne d'une façon ou d'une autre votre travail final.

Il faut cependant préciser que la question de recherche formulée au début du processus s'affinera en fonction de vos recherches, de votre descente sur le terrain ou encore de vos lectures. Il serait erroné de croire que la première formulation sera la bonne et que vous n'y toucherez plus jusqu'à la fin du mémoire. Vous ne devez donc pas vous sentir totalement lié par la première formulation. Au contraire, vous serez amené à préciser, entre autres, certains mots ou à vous focaliser sur une dimension précise de la problématique étudiée.

Pour élaborer une question de recherche pour votre mémoire, réfléchissez à ce que vous cherchez à connaître ou à savoir ; interrogez-vous sur l'objectif de votre mémoire. De cette façon, vous formulerez une série de questions. Prenez-en note et passez en revue toutes les questions susceptibles d'être à la base de votre mémoire. Vous pourrez alors faire le tri dans toutes les questions, en

fonction de votre intérêt mais également en fonction d'une série de critères constituant une bonne question de départ¹.

En sciences humaines et plus précisément en science politique, plusieurs critères doivent guider la formulation de votre question. Si vous les appliquez dès le départ, vous éviterez les écueils d'une mauvaise question de recherche qui pourrait vous éloigner des objectifs du mémoire en science politique.

- ◇ Premièrement, une question de recherche doit être **claire** et **précise**. Cela signifie que sa formulation doit être univoque et concise. Le sens de votre question de recherche ne doit pas prêter à confusion.

Par exemple, vous posez la question suivante : quelle est l'influence du mouvement des femmes sur les décideurs politiques belges ?

Cette question n'est ni univoque, ni concise. En effet, plusieurs termes de la question ont des sens différents. Qu'entend-on par « influence » ? S'agit-il de l'influence sur un processus législatif ? S'agit-il de l'influence sur la composition des assemblées législatives ? S'agit-il de l'influence sur la reconnaissance de l'action du mouvement des femmes ?

Ensuite, qu'entend-on par « mouvement » ? Le mouvement des femmes peut-il être réuni sous une même appellation ? Y a-t-il un seul mouvement ou plusieurs mouvements ? Visez-vous des associations ou non ?

Enfin, qu'entend-on par « décideurs politiques » ? S'agit-il des élus ? Si oui, à quel niveau de pouvoir ? S'agit-il des personnes qui peuvent influencer une décision politique mais qui ne sont toutefois pas élus ?

Cette question est véritablement problématique au niveau de la clarté. Afin de pallier ce problème, la question pourrait être reformulée de cette façon : quelle reconnaissance le Conseil des femmes francophones de Belgique a-t-il acquis auprès des parlementaires wallons ?

¹ Cette section se base sur les développements de QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988, pp. 24-34.

Pour jauger la clarté de votre question, il peut être intéressant de faire un petit exercice entre vous : constituez un petit groupe de discussion et soumettez-vous mutuellement vos questions de recherche. Vous pourrez ainsi voir si le sens que vous lui donnez est partagé par vos condisciples. Si ce n'est pas le cas, cela signifie que votre question n'est pas univoque et concise et qu'elle manque donc de clarté.

Conseil

Une remarque doit être formulée : une question précise ne s'oppose pas à une question large ou ouverte. Une question précise s'oppose à une question vague ou floue. On peut ainsi prendre la question suivante : quelles sont les causes du succès de la N-VA sur la scène politique flamande ? Cette question est précise dans la mesure où les sens donnés à cette question ne sont pas multiples. Par contre, les causes du succès de la N-VA sont relativement larges (ce qui pourra également poser problème pour votre mémoire de science politique).

- ◇ Deuxièmement, une question de recherche doit garantir la **faisabilité** du travail. Cela signifie que le travail que vous allez déployer pour répondre à la question de recherche doit être réaliste, compte tenu de vos ressources matérielles et temporelles. Dans le cadre du mémoire en science politique, il est parfois bon de revoir certaines ambitions à la baisse.

Par exemple, vous posez la question suivante : quelle aurait été le contenu de la sixième Réforme de l'État si Bart de Wever avait été nommé Premier ministre ? Cette question ne permet aucunement de mener un travail réaliste. En effet, vous devriez vous baser sur des suppositions et non sur la réalité de ce que vous pourriez observer. Un tel sujet nécessite par exemple de prendre en compte les relations entre les partis lors de la négociation, leur poids respectif ou encore les concessions qui peuvent être faites. Or, ces éléments ne sont pas observables dans la réalité puisqu'ils n'ont pas vu le jour.

Il en va de même si vous souhaitez mener certaines analyses comparatives qui vous demanderont de vous rendre dans un pays étranger. Vous n'aurez peut-être pas le temps ni les moyens financiers pour répondre à votre question.

La prudence doit donc être de mise ; vous ne disposez pas d'une équipe de chercheurs autour de vous ni d'un crédit de recherche vous permettant de financer vos descentes sur le terrain de manière systématique.

- ◇ Troisièmement, une question de recherche doit être **objective**. Vous devez éviter d'être normatif et de poser un jugement de valeur dans la formulation de celle-ci. Une question de recherche est normative lorsqu'elle pose un jugement sur ce qui est mais aussi sur ce qui devrait être. Votre question et la ou les réponse(s) que vous apportez doivent tendre à la neutralité.

Par exemple, vous posez la question suivante : suite à la réforme du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les mécanismes formels de tutelle de la Région wallonne sont-ils devenus inadaptés pour le fonctionnement des communes wallonnes ? Le mot « inadaptés » pourrait ouvrir la porte à la normativité sauf à considérer que ce terme renvoie à une réalité juridique précise. Si ce n'est pas le cas, vous pourriez émettre un jugement sur la façon dont les mécanismes de tutelle formels devraient fonctionner en Région wallonne.

- ◇ Quatrièmement, une question de recherche ne doit **pas** être une **affirmation déguisée**. Une question est déguisée lorsque sa formulation indique assez clairement une affirmation de votre part. Votre question de recherche doit laisser la porte ouverte à plusieurs réponses.

Par exemple, vous posez la question suivante : la zone euro serait-elle devenue réellement ingouvernable ? L'auteur de la question donne l'impression qu'il a déjà une idée assez précise de la réponse et qu'il formule une question pour les besoins du travail.

- ◇ Cinquièmement, une question de recherche ne vise **pas** à **prédire le futur**. Votre mémoire ne s'inscrit pas dans une perspective de prédiction ou de prévision. Il vous est impossible de prédire le futur. Grâce à ce travail, vous analysez des faits à partir desquels vous tirez des enseignements.

Par exemple, vous posez la question suivante : quelle place occupera le Sénat dans la structure institutionnelle fédérale dans les dix prochaines années ? Excepté les tendances que vous pouvez dégager des précédentes réformes, vous n'avez aucun fait objectivement vérifiable qui vous permet de répondre à cette question.

Par contre, votre mémoire peut s'inscrire dans une démarche prospective, entendue comme cette science qui permet de dégager des lignes de force à partir de données concrètes observées dans la réalité.

Par exemple, vous analysez les discours officiels des représentants des entités sub-étatiques concernant l'Europe des Régions. Il est possible, à partir des scénarios défendus par ces représentants, d'envisager différentes orientations futures puisque vous dégager des lignes de force à partir de la réalité que vous observez.

- ◇ Sixièmement, une question de recherche ne doit **pas** aboutir à une **description narrative**. Comme il a été indiqué précédemment, le mémoire n'est pas une simple compilation de la littérature existante. Il vous est demandé de dépasser la description des faits.

Par exemple, vous posez la question suivante : la Tunisie a-t-elle connu plus d'instabilité politique que l'Égypte de 2000 à 2012 ? Une telle question, outre son imprécision quant au concept d'instabilité politique, risque très certainement d'aboutir à une présentation des différents gouvernements ou responsables politiques qui se sont succédé à la tête du pays, sans apporter un élément nouveau dans l'analyse.

- ◇ Septièmement, une question de recherche doit se focaliser sur des concepts de **science politique**. Cela rejoint un des points de la définition du mémoire qui l'ancrait dans la discipline de la science politique.

Dans le cadre d'un mémoire, il est possible que le promoteur demande de formuler une hypothèse, voire plusieurs sous-hypothèses. Mais qu'en est-il exactement de ce concept ? Quelles peuvent être les attentes d'un promoteur par rapport à une ou plusieurs hypothèse(s).

L'hypothèse découle de votre question de recherche. Elle est une proposition de réponse à votre question, formulée au début du processus de votre mémoire. Elle est une synthèse de la démonstration qui traverse l'ensemble de votre travail. Comme le mentionne très bien Luc Albarello, le « chercheur en sciences humaines ne part jamais vers n'importe quel terrain, pour observer n'importe quoi. Même si le champ est mal connu, même si l'objectif de la recherche n'est guère précis, le chercheur a toujours bien sa 'petite idée derrière la tête'. Et cette petite idée, s'il prenait le temps de la faire émerger, de l'explicitier, de la structurer davantage est bien souvent... une hypothèse »¹.

La formulation d'une hypothèse peut vous aider à dépasser la description narrative du sujet que vous analysez. Elle peut donc s'avérer une aide précieuse pour ordonner votre argumentation afin d'avoir comme objectif final une réponse ou plusieurs réponses à votre question de recherche. Il convient de noter que votre hypothèse peut être confirmée ou infirmée à la fin du processus. Il serait erroné de croire qu'une hypothèse doit systématiquement être confirmée.

Quelques conseils peuvent être donnés pour la formulation d'une hypothèse :

- ◇ Il est préférable d'énoncer une hypothèse courte, synthétique et sans fioriture.

¹ ALBARELLO Luc, *Apprendre à chercher*, Bruxelles, De Boeck, 4^e éd., coll. « Méthodes en sciences humaines », p. 152.

- ◇ L'hypothèse doit être démontrable empiriquement.

Par exemple, si vous analysez la mise en place d'une politique d'ajustement structurelle du Fonds Monétaire International par rapport au Gabon en confrontant les intérêts des acteurs opposés, il vous faudra avoir accès aux sources et notamment avoir une entrée au FMI. Sans ces accès, votre hypothèse risque d'être difficilement démontrable empiriquement.

- ◇ L'hypothèse doit être falsifiable.

Définition

Qu'est-ce qu'une hypothèse falsifiable ?

Une hypothèse est falsifiable lorsqu'elle accepte un énoncé contraire. Pour rappel, la spécificité d'une théorie scientifique, selon Karl Popper, est son caractère falsifiable et non pas vérifiable.

Par exemple, on peut comparer les deux énoncés suivants :

1) Le gouvernement fédéral belge a toujours pu déposer sur le bureau du Parlement fédéral l'exposé général du budget avant la fin du mois d'octobre ;

2) Soit le gouvernement fédéral belge a toujours pu déposer sur le bureau du Parlement fédéral l'exposé général du budget avant la fin du mois d'octobre, soit il l'a déposé avec du retard.

L'énoncé n° 1 est falsifiable dans la mesure où il accepte un énoncé contraire. En effet, il est déjà arrivé que le gouvernement fédéral dépose cet exposé après la fin du mois d'octobre, falsifiant ainsi cet énoncé.

L'énoncé n° 2 n'est pas falsifiable car il n'accepte aucun énoncé contraire et on ne peut en aucun cas le contredire ; il est toujours correct puisque le gouvernement fédéral aura toujours pu déposer l'exposé général du budget avant la fin du mois d'octobre ou après, peu importe la situation à laquelle il est confronté.

Le cadre théorique et l'état de l'art

Lorsqu'on réalise un mémoire sur une problématique donnée, on ne part pas de rien. On s'inscrit, d'une façon ou d'une autre dans un schéma de pensée. On n'aborde pas un thème sans avoir un minimum de concepts qui renvoient à une réalité précise.

Par exemple, si vous travaillez sur la notion d'intérêt général dans l'idéologie de l'action étatique, vous utilisez une série de concepts auxquels vous donnez une signification déterminée : intérêt général, idéologie et action étatique.

Sans peut-être vous en rendre compte, vous mobilisez régulièrement des concepts ou des idées qui font référence, d'une façon ou d'une autre, à une théorie dont vous avez pris connaissance durant votre formation. Votre mémoire s'inscrit donc dans un champ théorique qui mérite d'être explicité.

Mais qu'entend-on par cadre théorique ? En effet, derrière ces mots se cachent des réalités parfois différentes souvent mal cernées par les étudiants. Voici donc quelques exemples de cadre théorique :

- ◊ L'analyse stratégique de Michel Crozier qui examine la place des individus en soulignant leurs marges de manœuvre, leurs stratégies de pouvoir et d'interactions au sein des organisations.
- ◊ Le néofonctionnalisme, basé sur les travaux d'Ernst Haas et de Leon Lindberg, qui envisage l'intégration européenne à travers le concept de spillover selon lequel la volonté d'intégration d'un domaine favorise l'intégration dans d'autres domaines connexes.
- ◊ L'analyse systémique de David Easton selon laquelle le système politique est soumis à des pressions externes au système (intrants) et adoptant des actions et décisions (extrants) pour répondre à ces pressions ; extrants qui rétroagissent sur les intrants.
- ◊ L'intergouvernementalisme libéral, notamment basé sur les travaux d'Andrew Moravcsik, qui explique l'intégration européenne par la référence aux décisions et actions prises par les gouvernements des États-

membres et partant, par la convergence des préférences nationales.

◊ Le nouvel institutionnalisme, tel qu'énoncé par James March et Johan Olsen, donnant aux institutions un rôle déterminant dans le processus décisionnel et l'explication des phénomènes sociaux ; institutions entendues au sens large et comprenant un large éventail de procédures formelles et informelles, de pratiques, de relations, d'habitudes et de normes.

◊ Le néoréalisme développé par Robert Gilpin qui envisage les composantes classiques de la société internationale tout en soulignant leur interdépendance ; composantes qui sont constituées essentiellement des États-nations tout en voyant émerger de nouveaux acteurs interétatiques ; la société internationale qu'il envisage restant anarchique et conflictuelle.

◊ L'analyse cognitive des politiques publiques, développée par Pierre Müller, selon laquelle celles-ci constituent des processus par lesquels une société élabore des représentations pour comprendre et agir sur le réel.

◊ L'analyse structurale de Seymour Lipset et Stein Rokkan étudiant la compétition partisane à travers quatre clivages politiques : Église/État, Centre/Périphérie, Urbain/Rural et Capital/Travail.

La liste n'est bien évidemment pas exhaustive mais montre que, dans le cadre des études en science politique, vous avez été confronté à de multiples cadres théoriques qui peuvent être mobilisés pour votre mémoire.

Le cadre théorique s'avère important pour un mémoire dans la mesure où il permet d'avoir une ligne de conduite pour le travail écrit. En effet, il permet d'ancrer une problématique choisie dans la littérature existante et d'utiliser les connaissances qui ont déjà été produites sur le thème traité. En ce sens, le cadre théorique s'appuie sur un état de l'art.

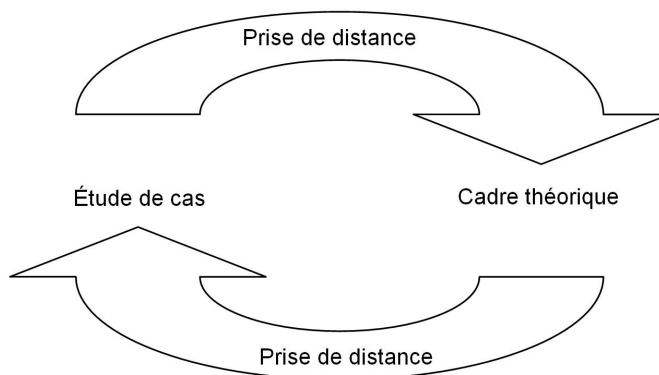
À l'instar de ce que vous avez été amené à réaliser dans le cadre de votre travail dirigé en science politique (TDSP), l'état de l'art doit permettre de retrouver le fil de la réflexion théorique. Il est une synthèse des études qui précèdent votre questionnement.

Par exemple, vous souhaitez étudier le statut avancé du Maroc dans le cadre de la politique européenne de voisinage en affirmant qu'il s'agit d'un partenariat avancé. Une telle problématique s'inscrit dans une littérature existante au sujet d'une part de la politique européenne de voisinage ; et d'autre part, sur les relations entre l'Union européenne et le Maroc. D'autres chercheurs et peut-être certains étudiants ont en effet déjà pu étudier cette question sous un autre angle, en apportant certains éléments de réponses pouvant alimenter votre questionnement. Il ne sert donc à rien de réinventer la roue.

D'une manière générale, le cadre théorique permet donc de positionner votre réflexion et votre questionnement dans la littérature existante en privilégiant un angle d'approche précis. Le processus ne s'arrête toutefois pas à ce stade. En effet, il convient de donner du sens à votre cadre théorique en l'articulant avec les données que vous avez récoltées. Autrement dit, vous ne devez pas vous contenter de rédiger quelques pages théoriques et ne plus y prêter attention dans la suite de votre développement. Votre mémoire témoigne de l'interaction entre votre cas d'étude, votre problématique, votre réflexion et la littérature mobilisée. C'est en cela que votre cadre théorique se différencie de l'état de l'art.

Cette dernière dimension est fondamentale dans la mesure où elle vous permettra une double prise de distance : par rapport à la littérature et par rapport à votre cas d'étude. D'une part, en ayant réalisé un état de l'art et en choisissant un cadre théorique, vous serez amené à en identifier certains manques, à mettre en avant certaines failles ou certaines limites, voire certaines contradictions. Votre sujet d'étude vous permettra dès lors d'apporter un regard critique par rapport à la littérature que vous mobilisez. D'un autre côté, votre cadre théorique vous permettra de prendre de la distance avec votre sujet d'étude. Ainsi, à la fin du processus, vous pourrez prendre de la hauteur par rapport à celui-ci en essayant d'apporter une réflexion plus générale sur le sujet qui vous préoccupe. Cela vous permettra de restituer votre problématique dans un, voire des courant(s) globaux plus large(s). Il vous est donc conseillé d'envisager la mobilisation de la littérature et l'exploitation de vos données dans une perspective dialectique, comme le montre la Figure 1.

Figure 1 - La dialectique entre cadre théorique et cas d'étude



Il convient de noter que le choix d'un cadre théorique peut conditionner l'ensemble du processus auquel vous allez être confronté dans le cadre de votre mémoire. En effet, en s'inscrivant dans une certaine littérature, vous serez amené à utiliser des concepts précis, et donc à formuler votre question de recherche d'une certaine façon. Cela aura aussi un impact sur la récolte des données ainsi que sur leur analyse. Enfin, cela pourra déterminer de manière importante la structure de votre argumentation.

Par exemple, vous souhaitez analyser les opinions et les préférences des citoyens quant à l'instauration d'une circonscription électorale fédérale en Belgique. Pour ce faire, vous choisissez une approche délibérative. Ce choix n'est pas anodin et va conditionner tout votre travail. Tout d'abord, si vous utilisez une telle approche, vous allez vous inscrire dans le courant théorique de la démocratie délibérative. La récolte des données devra aussi être envisagée d'une façon bien précise. Vous n'allez en effet pas rester concentré sur des références bibliographiques ou des textes légaux par exemple. Vous pourrez par exemple adopter une méthodologie délibérative tels que les ateliers scénarios ou les focus groups garantissant la réunion d'un panel de citoyens amenés à s'interroger, interagir et réfléchir sur l'opportunité d'une circonscription électorale fédérale. Cette façon de faire vous permettra d'appréhender votre problématique tout en respectant les prescrits théoriques. Enfin, l'analyse des données et la présentation des résultats seront adaptées en conséquence. Ainsi, vous pourriez présenter des profils de citoyens intégrant les différentes dimensions d'opinions et de préférences, tout en tenant compte de la procédure délibérative.

Une remarque doit être faite à ce stade. Il ne faut pas confondre cadre théorique et élément de contexte. Ces deux aspects doivent être bien distingués et le contexte dans lequel votre problématique s'inscrit ne constitue pas un cadre théorique. Afin de bien cerner la différence, un exemple mérite d'être utilisé.

Ainsi, vous étudiez l'extraterritorialité de la législation américaine du contrôle du commerce des biens sensibles. Pour ce faire, vous allez certainement d'abord expliciter le contexte américain et plus précisément le système américain de contrôle du commerce international en présentant les dispositions juridiques en vigueur. Il s'agit du contexte. Par rapport à votre problématique, vous pourriez décider de mettre en question certains principes juridiques américains et d'interroger le champ d'application de certaines normes juridiques. Pour ce faire, vous optez pour une perspective de droit international public. Cette perspective fait référence à votre cadre théorique et se différencie du contexte. En effet, cette perspective est sous-tendue par une série de concepts,

de notions théoriques, voire d'approches qui ancrent votre problématique (l'extraterritorialité américaine) dans un cadre théorique précis. Le contexte se distingue donc bien du cadre théorique.

La fiabilité des sources

Envisager le cadre théorique de son mémoire nécessite de s'interroger sur la fiabilité des sources utilisées. Quelles sources peuvent dès lors être considérées comme fiables en science politique ? Un mémoire est un travail qui s'inscrit dans une perspective scientifique. Il convient donc de mobiliser en partie des références bibliographiques de type scientifique.

Les ouvrages

Vous serez d'abord amené à consulter de nombreux ouvrages. Tous les ouvrages n'ont pas le même statut et se présentent sous de nombreuses formes : manuel, essai, thèse, ouvrage collectif, biographies, etc. Il faut toujours être conscient de la nature de l'ouvrage que vous consultez et que vous pourrez mobiliser dans votre argumentation. Une connaissance du profil de l'auteur ou des auteurs est à cet égard toujours recommandée afin de bien cerner le statut des références utilisées.

Dans le cadre de votre recherche bibliographique, vous pourrez être amené à fréquenter plusieurs bibliothèques. Le Tableau 2 dresse une liste non exhaustive de bibliothèques que vous pourrez visiter en Belgique. Il reprend également les grands catalogues regroupant de nombreuses bibliothèques universitaires et publiques.

Il est important de souligner que le prêt interbibliothèques est possible. Deux types de prêt sont possibles. D'une part, vous pouvez faire venir, à la bibliothèque Graulich, un ouvrage d'une des bibliothèques de l'Université de Liège pour emprunt ou pour consultation. Le service est gratuit. D'autre part, vous pouvez faire venir un ouvrage d'une autre bibliothèque belge ou étrangère ou recevoir la copie d'un article. Il s'agit d'un service payant offert aux étudiants. Le coût du prêt d'un ouvrage, sauf indication contraire, est de 6 €. Pour connaître la disponibilité d'une référence dans une autre bibliothèque, sélectionnez l'onglet « UniCat » (Union Catalogue of Belgian Libraries) avant

d'effectuer votre recherche. Pour tout renseignement, il convient de s'adresser au personnel de la bibliothèque.

Enfin, n'hésitez surtout pas à suggérer des achats à la bibliothèque. La démarche est simple (voir [lien](#)). Il faut compter généralement entre 1 mois et 3 mois pour qu'un livre soit disponible à la bibliothèque à partir de l'introduction de votre demande.

Conseil

Pour toute question relative aux ressources en sciences politiques et en sciences humaines et sociales, sachez que vous avez la possibilité d'entrer en contact avec Justine CONTOR (jcontor@ulg.ac.be). Elle constitue un relai entre vous et la bibliothèque. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec elle à tout moment. Elle pourra vous aiguiller précieusement pour toute question.

Il convient également de noter que des documents d'aide à la rédaction scientifique sont disponibles sur le portail des bibliothèques de l'Université de Liège (voir [lien](#)). Enfin, un guide d'utilisation électronique du moteur de recherche Libnet sera prochainement disponible.

Tableau 2 - Liste des bibliothèques en Belgique

| Liste des bibliothèques | Accès | Prêt | Site |
|--|---|---|----------------------------------|
| Bibliothèque Léon Graulich | Gratuit | Gratuit | Lien |
| Réseau des bibliothèques de l'Université de Liège | Gratuit | Gratuit | Lien |
| Bibliothèque Chiroux-Croisiers de la Province de Liège | Gratuit | Disposer d'une carte (4 €/an) | Lien |
| Bibliothèque royale Albert 1 ^{er} | Droit d'inscription (2,5 €, 5 € ou 10 €) | Uniquement consultation | Lien |
| Bibliothèque centrale de la Commission européenne | Gratuit (prendre préalablement contact avec le Bureau des visiteurs externes) | Uniquement consultation (excepté certains ouvrages monographiques) | Lien |
| Bibliothèques de l'Université Libre de Bruxelles | Carte de lecteur (gratuite pour les étudiants de l'ULg) | Gratuit | Lien |
| Bibliothèque des Facultés universitaires Saint-Louis | Carte d'accès (gratuite pour les étudiants de l'ULg) | Gratuit | Lien |
| Bibliothèque des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix | Carte de lecteur (gratuite pour les étudiants de l'ULg) | Gratuit | Lien |
| Bibliothèques de l'Université catholique de Louvain | Gratuit (via votre carte d'étudiant) | Disposer d'une carte d'accès (10 € et une caution peut-être demandée) | Lien 1 et Lien 2 |
| Bibliothèque de l'Université de Hasselt | Gratuit | Disposer d'une carte de lecteur (10 €) | Lien |
| Bibliothèques de l'Université de Mons | Carte de lecteur (gratuite pour les étudiants de l'ULg) | Gratuit | Lien |
| Bibliothèques de l'Université d'Anvers | Carte de lecteur (10 €) | Gratuit avec la carte de lecteur | Lien |

| | | | |
|--|---|--|----------------------|
| Bibliothèques de la Katholieke Universiteit Leuven | Carte journalière (2,5 €) ou carte annuelle (15 €) | Possible ou non en fonction des bibliothèques | Lien |
| Bibliothèques de l'Université de Gand | Carte de lecteur hebdomadaire (5 €) ou annuelle (10 €) | Gratuit | Lien |
| Bibliothèque de la Vrije Universiteit Brussel | Gratuit (l'inscription n'est pas nécessaire pour la consultation sur place) | Disposer d'une carte d'accès (5 €) | Lien |
| Bibliothèques de la Katholieke Universiteit Leuven (Campus de Courtrai) | Gratuit avec la carte de la bibliothèque de la KUL | Possible ou non en fonction des bibliothèques | Lien |
| Bibliothèque de l'École Royale Militaire | Gratuit (sur rendez-vous) | Uniquement consultation mais possibilité de scanner des documents et de les mettre sur une clé usb | Lien |
| Bibliothèque de la Haute École - Université de Bruxelles | Gratuit | Uniquement consultation | Lien |
| Bibliothèque de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale | Carte d'utilisateur (5 € pour un an) | Uniquement consultation (remplir le formulaire en ligne) | Lien |
| Médiathèque des Territoires de la mémoire | Gratuit | Uniquement réservé aux membres de l'association (5 € pour les étudiants) | Lien |
| Centre de Documentation et de Recherche : Religion - Culture - Société (KUL) | Gratuit | Uniquement consultation | Lien |
| Bibliothèque du Collège d'Europe | Gratuit (mais nécessité d'avoir une autorisation) | Uniquement consultation | Lien |
| Catalogue collectif de Belgique | Gratuit | | Lien |
| Catalogue collectif de périodiques des bibliothèques scientifiques en Belgique | Gratuit | | Lien |

| | | | |
|---|---|------------------------------------|----------------------|
| Catalogue commun des bibliothèques fédérales | Enregistré comme lecteur sur le site Internet | Varie en fonction des institutions | Lien |
| Catalogue des bibliothèques de la Communauté flamande | Gratuit | | Lien |
| Catalogue des bibliothèques publiques de la Communauté française | Gratuit | | Lien |
| Catalogue des bibliothèques universitaires et scientifiques de Belgique | Gratuit | Varie en fonction des institutions | Lien |

Les revues scientifiques

Outre les ouvrages, vous consulterez également des revues scientifiques. Ces revues ont un statut particulier dans la mesure où les contenus des articles que vous mobiliserez ont fait l'objet d'un contrôle par les pairs. Elles se différencient ainsi des revues journalistiques ou autres qui ne font pas l'objet d'un contrôle scientifique. Ces revues sont accessibles de deux façons : en version papier ou en version numérique.

Les revues en version papier

La bibliothèque Léon Graulich de l'Université de Liège dispose d'une version papier de toute une série de revues scientifiques. Afin de vous donner un aperçu relativement complet du fond de la bibliothèque, l'annexe 1 reprend l'ensemble des revues de science politique et de science humaine qui font l'objet d'un abonnement suivi de la part de la bibliothèque Léon Graulich. Il est important de souligner que d'autres revues sont disponibles mais que leur abonnement a été arrêté.

En tant qu'étudiant en science politique, vous serez peut-être également amené à consulter certaines revues de droit. L'annexe 2 offre un aperçu des revues de droit disponibles en version papier à la bibliothèque Graulich dont les abonnements sont suivis. Quatre branches du droit ont été sélectionnées dans cette annexe : le droit européen, le droit international public, le droit administratif et le droit constitutionnel.

Remarque

Avant d'être reliées et rangées en rayon, les revues scientifiques sont classées temporairement (durant la première année civile) dans la Salle des périodiques (qui se trouve juste en face du local des photocopies).

Les revues électroniques

Deux moyens s'offrent à vous pour consulter les revues électroniques accessibles aux membres de l'Université de Liège. Le premier moyen consiste à utiliser le catalogue Libnet (voir [lien](#)). Dans ce cas, il vous suffit de taper le nom de la revue ou le titre de l'article que vous recherchez dans la barre de recherche. Pour avoir directement accès aux revues et aux articles en ligne, vous devez vous connecter au réseau de l'Université de Liège. Soit vous vous connectez directement depuis l'Université de Liège et vous n'avez aucune for-

malité à effectuer, soit vous vous connectez de chez vous et vous accédez au réseau de l'Université de Liège via le service VPN (pour de plus amples informations, voir [lien](#))¹.

Le deuxième moyen consiste à utiliser les bases de données auxquelles l'Université de Liège est abonnée, reprises dans le Tableau 3. Pour avoir accès à ces bases de données, le principe est le même, vous devez vous connecter au réseau de l'Université de Liège (soit, directement depuis l'Université de Liège, soit via VPN).

Tableau 3 - Liste des bases de données

| Bases de données | Description |
|---|--|
| Cairn.info | Cairn.info vous permet de consulter en ligne un nombre croissant de publications de sciences humaines et sociales de langue française, en texte intégral. |
| Collection des traités des Nations-Unies | La base de données des traités des Nations Unies est un système de stockage et de recherche en ligne pour les instruments internationaux publiés dans le Recueil des traités des Nations Unies. Tous les traités accessibles en ligne sont disponibles en format pdf. |
| Columbia international Affairs on-line (CIAO) | Une base de données en texte intégral sur des sujets tels que les affaires internationales et la politique étrangère, ainsi que des études sur la guerre et la paix. |
| Communication and mass media complete (CMMC) | Base de données bibliographiques relative aux sciences de la communication avec accès à des articles en texte intégral. Communication & Mass Media Complete incorpore le contenu de CommSearch (autrefois produit par la National Communication Association) et de Mass Media Articles Index (autrefois produit par Penn State) avec d'autres revues en communication, mass media, et d'autres domaines d'étude connexes pour créer une source de recherches et de références englobant l'étendue de la discipline de communication. |
| DI-fusion | Dépôt institutionnel de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles. |

¹ Il convient de noter que l'accès au réseau de l'Université de Liège via le service VPN peut vous empêcher de disposer des versions électroniques de certains articles ou de certains ouvrages. Par exemple, certaines bases de données juridiques interdisent le téléchargement d'articles scientifiques en dehors de la connexion via le réseau de l'Université.

| | |
|--|--|
| <u>Dissertation Abstracts International</u> | Base de données bibliographiques multidisciplinaires répertoriant plus de 2 millions de thèses de doctorat et de troisième cycle défendues dans plus de 1.000 universités nord-américaines et européennes depuis 1861. |
| <u>Documentation politique internationale/ International Political Science Abstracts</u> | La base de données de la Documentation politique internationale contenait plus de 272.000 résumés, avec des données remontant à son lancement en 1951. Elle fournit des résumés d'articles non évaluatifs traitant de science politique et publiés dans des revues scientifiques (et annuaires) dans le monde entier. |
| <u>Érudit</u> | Érudit est la plus importante plateforme de revues francophones révisées par les pairs en Amérique du Nord. Érudit rassemble en un seul point près de 150 éditeurs canadiens universitaires et culturels, y compris les plus prestigieuses presses universitaires canadiennes de langue française. |
| <u>Francis</u> | La base de données Francis est une base de données bibliographiques contenant 2,5 millions de notices et couvrant les sciences humaines et sociales à l'échelle internationale. |
| <u>Historical Abstracts</u> | Base de données bibliographiques qui recense les articles de périodiques concernant l'histoire et les sciences sociales dans leurs rapports avec l'histoire. La couverture thématique et géographique est très large mais n'inclut ni l'histoire des États-Unis d'Amérique ni celle du Canada. Environ 1.700 périodiques sont dépouillés, depuis 1955. Cette base de données reprend le contenu de la bibliographie imprimée « Historical abstracts ». |
| <u>IBZ</u> | «International Bibliography of Periodical Literature in the Humanities and Social Sciences» est une bibliographie d'articles de périodiques qui couvre la période allant de 1983 à nos jours, est centrée sur les domaines philosophiques et littéraires ainsi que sur les sciences humaines et sociales. |
| <u>IJBF</u> | «International Annual Bibliography of Festschriften» dépouille les articles parus dans les volumes de mélanges et d'hommages et décrit les volumes eux-mêmes. Il permet des recherches par sujet, par auteur, par titre et par nom de la personne honorée. |
| <u>IJBK</u> | International Annual Bibliography of Congress (Conferences) Proceedings dépouille les actes des colloques et congrès principalement dans les domaines philosophique et littéraire ainsi qu'en sciences humaines et sociales. La couverture s'étend de 1984 à aujourd'hui. |

| | |
|---|--|
| <u>Index Islamicus</u> | Base de données bibliographiques couvrant un siècle de littérature sur le moyen orient et le monde musulman. Plus de 3.000 périodiques y sont dépouillés en plus d'ouvrages et de chapitres d'ouvrages, soit plus de 310000 références. |
| <u>Jura (accès à distance impossible)</u> | Jura met à votre disposition l'ensemble de la législation pertinente. À cela s'ajoutent des arrêts et jugements, des commentaires et des explications détaillées, 58.000 textes de loi coordonnés, adaptés en permanence dans les 5 jours suivant leur publication, 160.000 résumés de tous les jugements et arrêts publiés depuis 1980. |
| <u>Jurisquare</u> | Jurisquare est une base de données étendue et conviviale qui propose plus de 100 revues de différents éditeurs via un système uniformisé et indépendant, et ce aussi bien sur base de listes de mots-clés que sur base du texte intégral. |
| <u>Observatoire des politiques culturelles de la Communauté française</u> | L'OPC est un Service du Gouvernement de la Communauté française de Belgique. L'une de ses missions principales est de réunir et de faire connaître les ressources disponibles traitant des politiques publiques de la culture et de leur évaluation. |
| <u>OECD iLibrary</u> | OECD iLibrary est le successeur de SourceOCDE, la bibliothèque en ligne des livres, périodiques, revues, documents de travail, statistiques, et la voie d'accès aux analyses et données de l'OCDE. |
| <u>Persée</u> | Persée est un programme de publication électronique de revues scientifiques en sciences humaines et sociales. L'intégralité des collections imprimées de revues est numérisée et mise en ligne sur un portail qui offre un accès à l'ensemble de ces collections et des possibilités avancées d'exploitation de ces corpus numérisés. Les revues font l'objet d'une sélection pour garantir la cohérence de l'offre éditoriale et scientifique du portail. |
| <u>ProQuest Dissertations & Theses A&I</u> | Cette base de données recense les thèses de doctorat et les mémoires de maîtrise de plus de 1.000 universités d'Amérique du Nord et d'Europe depuis le xvii ^e siècle. À partir de 1997, certaines thèses sont disponibles gratuitement en full text. Les références bibliographiques des thèses sont accompagnées pour la plupart de résumés. Depuis 1997, les 24 premières pages sont disponibles en texte intégral. |

| | |
|--|--|
| <u>ProQuest Sociology</u> | Cette base de données contient des publications internationales sur la sociologie et le travail social, notamment la culture et la structure sociales, l'histoire et la théorie de la sociologie, la psychologie sociale, l'abus d'alcool et d'autres drogues, la dépendance, etc. Cette collection recense en texte intégral de nombreux titres-clés inclus dans Sociological Abstracts et Social Services Abstracts. |
| <u>Revues.org</u> | Revues.org est une plateforme de revues et collections de livres en sciences humaines et sociales. L'ensemble du contenu est en accès libre. |
| <u>Scopus</u> | Scopus est une base de données multidisciplinaires éditée par Elsevier. Elle couvre entre autres les domaines des sciences humaines et sociales. Des liens menant vers les articles en texte intégral sont insérés lorsqu'ils sont disponibles. |
| <u>Sociological Abstracts</u> | Base de données signalant la documentation reliée aux domaines de la sociologie, des sciences sociales et disciplines connexes. |
| <u>Strada</u> (accès seulement aux B31 et B33) | Strada s'adresse à tous les professionnels du droit, pour qui l'information juridique à jour est une donnée critique. Dès lors, un outil de veille documentaire constitue le complément indispensable d'une base de données performante. Strada analyse les contenus des Codes Larcier, du RPRJ (Recueil Permanent des Revues Juridiques), du RAJB (Recueil annuel de jurisprudence belge) et du Manuel de droit fiscal. |

Outre ces bases de données, vous serez certainement amené à consulter des bases de données reprenant les textes normatifs et les jurisprudences de différentes juridictions. Le Tableau 4 liste différentes bases de données.

Tableau 4 - Les textes normatifs et les jurisprudences

| Bases de données | Description |
|-----------------------|---|
| <u>Moniteur belge</u> | Le Moniteur belge (MB) assure la production et la diffusion d'un large éventail de publications officielles et publiques, tant par le canal traditionnel (papier) que par le canal électronique (internet). La distribution des principales publications officielles passe uniquement par la voie électronique. |
| <u>Wallex</u> | Wallex est la base de données juridique de la Région Wallonne qui rassemble l'ensemble des textes de droit wallon en ligne. |

| | |
|-------------------------------|--|
| <u>EUR-Lex</u> | Le site web EUR-Lex permet d'accéder gratuitement au droit de l'Union européenne et à d'autres documents considérés comme publics. Il comprend notamment les éditions quotidiennes du Journal officiel de l'Union européenne |
| <u>juriDict</u> | juriDict est une banque de données qui donne accès au contenu (juridique) de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Elle renvoie tant à des arrêts qu'à des ordonnances de non-admission. |
| <u>Cour constitutionnelle</u> | Le site de la Cour constitutionnelle reprend l'ensemble de la jurisprudence de cette juridiction ainsi que les affaires pendantes. |

Il convient de noter que l'Université de Liège a mis en place un répertoire de dépôt institutionnel permettant d'accéder à de nombreuses publications des professeurs et des chercheurs de notre Université. Il s'agit de l'Open Repository and Bibliography (ORBi, disponible [ici](#)). Les autres universités disposent de systèmes de répertoire similaires. Ils constituent une précieuse base de données pour vos recherches, à consulter.

Les articles de presse

Vous pourrez par ailleurs être amené à consulter des articles de presse sur la base d'objectifs bien précis :

- ◇ Pour contextualiser votre problématique et avoir accès à toute une série de faits précis.
- ◇ Pour récolter certaines données.

Par exemple, vous analysez les débats parlementaires relatifs aux propositions de modifications de la loi relative à l'euthanasie en Belgique. Vous avez réalisé plusieurs entretiens avec des parlementaires des différents partis politiques. Mais sur certains points, vous n'avez pas l'opinion d'un ou deux représentants politiques. Il est possible que vous trouviez des informations dans certains articles de presse, comblant ainsi les lacunes au niveau des données récoltées.

- ◇ Pour analyser un contenu journalistique.

Par exemple, vous souhaitez étudier le traitement réservé par la presse francophone à la déclaration d'indépendance du Kosovo à partir d'une grille d'analyse mise en place par vos soins ou empruntée à d'autres auteurs.

Vous allez mobiliser un très grand nombre d'articles de presse pour cerner précisément les caractéristiques des traitements journalistiques voire les différences entre les titres de presse. Ce genre de travail est envisageable à la condition de bien avoir conscience de la nature de vos données et du traitement à réaliser.

Si les articles de presse offrent des avantages en termes de données disponibles, ils comportent également des limites. D'une manière générale, les articles de presse n'ont pas le même recul temporel que les articles scientifiques, les ouvrages ou encore les rapports. Il faut donc être bien conscient de leur temporalité lorsqu'on décide de les analyser ; ce qui n'exclut pas de les utiliser dans votre argumentation.

Quels que soient vos objectifs, une mise en garde est indispensable : tous les articles de presse ne se valent pas. Il vous est dès lors conseillé de travailler à partir :

- ◇ De grands quotidiens nationaux et étrangers :

Par exemple : *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *L'Écho*, *De Standaard*, *De Morgen*, *De Volkskrant*, *Die Ziet*, *El País*, *Corriere Della Sera*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *The Times*, *The Guardian*, *The New York Times*, *International Herald Tribune*.

- ◇ D'hebdomadaires reconnus, nationaux et étrangers :

Par exemple : *Le Vif/L'Express*, *Knack*, *Le Nouvel Observateur*, *Marianne*, *Le Courrier International*, *Newsweek*, *The Economist*.

Il faut savoir qu'en tant qu'étudiant à l'Université de Liège, vous disposez d'un accès gratuit à plusieurs journaux (quotidiens et hebdomadaires) et articles de journaux (depuis 2001). Pour ce faire, le Réseau des Bibliothèques vous permet d'avoir accès à la base de données *PressBanking*. L'accès est simple, il suffit de vous inscrire à partir du réseau de l'Université de Liège² (directement sur le campus ou via VPN). Vous pourrez alors accéder à la base de données depuis n'importe quel endroit (pour de plus amples informations, cliquez [ici](#)).

² Le nombre d'accès est limité. S'il ne vous est pas possible de vous inscrire sur la banque de données *PressBanking*, contactez directement le personnel de la bibliothèque Graulich.

Les sites Internet

Pour de nombreux étudiants, il est maintenant devenu monnaie courante d'avoir largement recours à des informations provenant de sites Internet. Si ce nouveau média permet d'obtenir rapidement de nombreuses informations, il vous est conseillé de faire attention à l'usage que vous destinez à ces sources. Des déséquilibres peuvent parfois être constatés dans certains mémoires ; déséquilibres entre le nombre de références provenant d'Internet et le nombre de références papier. Il peut donc y avoir un abus.

À cet égard, une mobilisation intensive des sources provenant d'Internet peut s'avérer dangereuse. En effet, il n'est pas toujours aisé de connaître la source de l'information, ce qui entraîne des interrogations quant à leur fiabilité. Certaines sources peuvent parfois contenir des erreurs, être biaisées ou encore être orientées. Enfin, la tentation du copier-coller peut vous guetter. Il s'agit pourtant de plagiat, lourdement sanctionné par l'institution universitaire. La prudence est donc de mise.

Google « utilise la structure du lien sur le web pour déterminer ce qui est important de ce qui ne l'est pas. Un lien d'une page à une autre est interprété comme un 'vote'. Plus une page a de votes, plus elle apparaît en première position dans la liste des résultats de recherche »³. Il est donc nécessaire d'être prudent quant à la fiabilité des sources. Les sources fiables ne sont donc pas nécessairement celles qui apparaissent en premier dans les résultats de recherche. L'exemple classique est Wikipédia qui, grâce à sa structure en lien, apparaît très souvent comme premier résultat de recherche. Une façon d'éviter ce système est d'utiliser le moteur de recherche suivant : <https://duckduckgo.com/>.

Remarque

51

Loin de fustiger les sources disponibles sur Internet, quelques conseils sont donc de mise⁴ :

- ◊ Privilégiez les sites Internet bien établis, liés à des institutions reconnues.

³ BURNHAM Peter, GILLAND Karin, GRANT Wyn et LAYTON-HENRY Zig, *Research Methods in Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, coll. « Political Analysis », p. 192.

⁴ Ces conseils proviennent en partie de BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, 2006, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », pp. 88-91.

Par exemple, les informations disponibles sur le site de certaines organisations internationales, comme l'Organisation des Nations unies ou encore les informations disponibles sur le site de certains centres de recherche, comme les centres de recherche liés à Sciences Po en France. De nombreux autres exemples pourraient bien évidemment être pris.

- ◇ Essayez, autant que faire se peut, d'identifier la source de l'information.

En effet, avec la création des multiples blogs, il est maintenant devenu aisé de diffuser ses idées sur Internet. En outre, tous les documents écrits ne sont pas sur le net, loin s'en faut. Or, il est important de connaître le profil de la personne qui expose ses idées et d'identifier la source de ses propos. Une recherche sur des moteurs de recherche (Google ou Yahoo, par exemple) pourra vous aider à cerner le profil et les sources d'information.

- ◇ Référez précisément les sites Internet (voir *infra*, Les référencements bibliographiques).

Ce point est primordial car la durée de vie d'un site Internet peut être éphémère. Il faut donc donner aux lecteurs toutes les informations nécessaires pour évaluer la source citée.

- ◇ Soyez sélectif par rapport aux informations trouvées sur Internet.

En effet, Internet vous permettra de trouver une quantité importante d'informations. Or, vous n'aurez pas besoin de tout et vous ne pourrez peut-être pas tout lire. Il ne sert donc à rien d'accumuler des informations pour le seul plaisir d'en accumuler. Triez, sélectionnez et ne gardez que les sources pertinentes pour votre mémoire.

Au final, comme le dit pertinemment Michel Beaud, « avec Internet, encore plus qu'avec les autres instruments de travail, méfiez-vous, en particulier de vous-même »⁵. Diversifiez donc vos sources, et ne composez pas uniquement avec des sources numériques car cela pourrait avoir des conséquences sur l'évaluation finale lors de la défense de votre mémoire.

⁵ BEAUD Michel, *op. cit.*, p. 88.

Les méthodes de collecte et d'analyse des données

L'exploration de la problématique

La problématique cernée et la première question de recherche posée, la période d'exploration peut commencer. Qu'entend-on par « exploration » ?

L'exploration est l'activité pendant laquelle vous allez vous immiscer dans votre problématique. Pour ce faire, vous allez prendre connaissance de toute une série d'écrits portant sur celle-ci et vous allez peut-être rencontrer toute une série d'acteurs liés de près ou de loin à votre sujet. Le but de l'exploration consiste à vous familiariser avec votre sujet de mémoire.

Définition

Cette étape peut s'avérer importante si vous avez peu de connaissances par rapport à votre sujet, ce qui peut arriver lorsque l'on commence son mémoire. L'exploration vous permettra de contextualiser votre sujet, de le définir et de préciser ses contours, d'éventuellement identifier une série d'enjeux importants, etc.

Par exemple, votre travail porte sur le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités (ci-après « décret Bologne ») et vous analysez la place des Académies dans l'enseignement supérieur universitaire en Communauté française. Il y a des éléments de contexte qui vous sont très certainement familiers comme le contexte supérieur universitaire ou le décret Bologne en tant que tel. Au-delà de ces connaissances, il y a peut-être des aspects qui vous sont totalement inconnus, comme la mise en place de certaines Académies ou le processus législatif ayant concrètement abouti à l'adoption de ce décret. Avant de vous lancer dans votre étude en tant que telle, vous allez identifier les différents aspects qui vous préoccupent. Ainsi, vous allez prendre connaissance des travaux parlementaires relatifs à ce dé-

cret. Vous allez aussi dresser un premier tableau des acteurs ayant participé à la mise en place de ce décret. D'un point de vue théorique, vous allez consulter une série d'articles ou d'écrits portant sur la réforme de l'enseignement universitaire, que ce soit au niveau de la Communauté française, au niveau belge ou au niveau européen. In fine, vous vous familiarisez avec votre problématique, avec certains concepts et vous cernez le rôle de toute une série d'acteurs qu'il sera pertinent de rencontrer ultérieurement.

Le processus d'exploration peut se faire de deux grandes manières : soit par une lecture d'une série d'écrits, soit par des rencontres exploratoires.

La lecture

La lecture est évidemment fondamentale et ne doit pas être prise à la légère. Elle va vous permettre de prendre connaissance des productions antérieures et de situer votre mémoire dans la continuité de recherches précédentes. En effet, comme il a été mentionné précédemment, il existe toujours un minimum de base sur lequel repose un tel travail. Vous ne partez pas de rien.

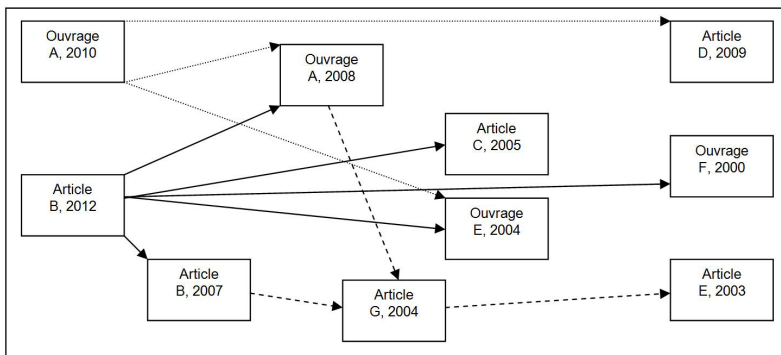
Face à toutes les sources d'information, vous pourriez vous retrouver avec un nombre important de références dont vous ne sauriez que faire. À l'inverse, après une première consultation des différentes sources d'information, vous pourriez vous retrouver face à une situation où un nombre restreint de références vous semble disponible. Face à ces deux situations différentes, il est possible d'adopter une méthode pour trouver efficacement des références utiles pour votre travail. Il s'agit de la remontée des filières bibliographiques¹. Comment marche-t-elle ?

Dans le cadre de vos recherches bibliographiques, par rapport à votre problématique, vous vous rendez compte que deux références majeures ont été récemment publiées puisqu'elles concernent directement votre sujet. Il y a un Ouvrage A (2010) plutôt généraliste et un Article B (2012). La remontée des filières bibliographiques va consister à identifier dans ces deux références majeures une série de sources pour votre travail (à la fois dans les notes de bas de page et dans la bibliographie). Ainsi, vous vous rendez compte que l'ouvrage et l'article font référence à un autre ouvrage de l'auteur A (2008) ainsi qu'à un ouvrage de l'auteur E (2004). Dans l'article de B (2012), vous vous rendez également compte que l'auteur base fortement son argumentation sur l'article de C (2005), l'ouvrage de E (2004) ainsi que l'ouvrage de F (2000). Enfin, en lisant

¹ Ce concept est emprunté à BEAUD Michel, *op. cit.*, pp. 72-74.

l'ouvrage de A (2008) vous vous rendez compte que l'auteur cite un article de G (2004) également cité par l'article de B (2007). On peut constater que cette façon de faire est un moyen pour remonter des filières bibliographiques en passant de références en références tout en évaluant leur pertinence. Cette méthode peut être efficace pour sélectionner des références utiles pour votre travail. D'un côté, lorsque vous serez confronté à un nombre volumineux de sources, elle vous permettra de sélectionner une partie d'entre elles sans devoir tout lire. D'un autre côté, si votre première recherche bibliographique a donné peu de résultats, vous pourrez pallier ce problème en trouvant dans vos lectures des références touchant de près ou de loin à votre problématique. La méthode de remontée des filières bibliographiques est donc complémentaire à vos recherches bibliographiques (via les moteurs de recherche, les bases de données, etc.).

Figure 2 - La remontée des filières bibliographiques



Les références en main, il reste à les lire... Quelques petits conseils peuvent être donnés afin de ne pas perdre votre temps et de ne pas lire pour rien. Deux cas de figure peuvent être envisagés. D'une part, vous lisez un article ou un chapitre de livre et vous vous rendez compte que vous n'êtes pas concentré ou que vous ne comprenez pas bien les propos de l'auteur. D'autre part, vous pouvez vous rendre compte assez rapidement que cet écrit n'apportera rien à votre travail (parce qu'il est éloigné de la problématique, parce qu'il développe des idées qui ne sont pas directement liées à votre travail, etc.). Dans les deux cas, arrêtez de lire car vous allez perdre votre temps d'une façon ou d'une autre. Soit vous devrez relire le document une seconde fois, soit il ne vous apporte rien. D'une manière générale, posez-vous la question suivante lorsque vous lisez un document : en quoi cette source m'est-elle utile pour mon mémoire ?

Afin de pouvoir tirer un profit maximum de vos lectures, il peut vous être conseillé de faire des fiches de lectures. Celles-ci s'avèreront très utiles lors de

la collecte et de l'analyse de vos données ainsi que lors de la rédaction. Dans cette fiche de lecture différents éléments peuvent être repris :

- ◊ L'(es) auteur(s).
- ◊ La référence complète : quand vous vous procurez une source, veillez à toujours bien noter sa référence complète. Cela vous fera gagner un précieux temps lors de la rédaction. L'expérience permet d'affirmer qu'au moment de la rédaction, on est toujours confronté à une référence incomplète. Le hasard faisant souvent bien les choses... vous n'arrivez pas à remettre la main sur la référence ; soit parce que la source a été empruntée par une autre personne, soit parce que vous en aviez pris connaissance dans une autre institution et que vous n'avez pas le temps d'y retourner...

Figure 3 - Exemple de fiche de lecture

| |
|-------------------------------|
| Fiche de lecture |
| <u>Auteur(s) :</u> |
| <u>Référence :</u> |
| <u>Objectif et question :</u> |
| <u>Argumentation :</u> |
| <u>Conclusion(s) :</u> |
| <u>Critique :</u> |
| <u>Citation(s) :</u> |

- ◊ L'objectif et la question mentionnés dans le document : synthétisez en quelques mots la question posée par l'auteur de la source et l'objectif poursuivi par son écrit. Cela vous permettra d'identifier clairement son apport par rapport à la littérature ou par rapport à la thématique plus générale dans laquelle s'inscrit votre mémoire.
- ◊ L'argumentation : résumez en quelques lignes la manière dont l'auteur a répondu à sa question.
- ◊ La conclusion : décrivez rapidement les conclusions, de préférence avec vos mots, tout en ne déformant pas son propos.
- ◊ Critique : éventuellement, mentionnez des éléments permettant de porter un regard critique sur l'écrit (par exemple, absence de certains points, critique à l'égard de la méthode, etc.).
- ◊ Citation(s) : n'hésitez pas à prendre précisément note de certaines citations que vous pourrez utiliser lors de la rédaction. Prenez soin de bien noter le numéro de page où elle se trouve.

En outre, ayez bien en tête que vous devrez, à un moment ou à un autre, arrêter votre lecture. En effet, vous pourriez passer des mois à lire sur le sujet qui vous préoccupe. Or, le mémoire est un exercice temporel limité. Tout ne pourra pas être lu, mais veillez à lire l'essentiel.

Les entretiens exploratoires

Afin de vous immiscer au mieux dans votre problématique, vous pouvez également réaliser des entretiens exploratoires. De tels entretiens ne constituent pas une étape obligatoire du mémoire. Dans certains cas, il est tout à fait possible de s'en passer. Alors que « les lectures aident à faire le point sur les connaissances concernant le problème de départ ; les entretiens [exploratoires] contribuent à découvrir les aspects à prendre en considération et élargissent ou rectifient le champ d'investigation des lectures »².

Pour certains sujets, il peut être utile de rencontrer quelques personnes afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit votre sujet, de cerner les acteurs-clés à rencontrer ultérieurement et de bien identifier la problématique que vous souhaitez étudier. Les entretiens exploratoires peuvent vous donner un accès direct à certaines informations. Il est important de bien comprendre la philosophie de ces entretiens. Ils ne visent pas à récolter des données qui seront exploitées dans le cadre du mémoire, mais bien à préciser au mieux votre problématique et les aspects que vous souhaitez étudier. Il en découle que vous ne serez pas amené à rencontrer les personnes ressources ou les acteurs-clés liés à votre problématique. Mais qui donc pouvez-vous rencontrer ?

Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt ciblent notamment deux types de personnes pouvant être rencontrées à ce stade exploratoire³ :

- ◊ Les enseignants, chercheurs spécialisés et experts par rapport au thème de votre mémoire.
- ◊ Les témoins privilégiés, c'est-à-dire les « personnes qui, par leur position, leur action ou leurs responsabilités, ont une bonne connaissance du problème »⁴.

À ce stade du mémoire, comment envisager les entretiens exploratoires ? Tout d'abord, il n'est pas nécessaire de réaliser un grand nombre d'entretiens exploratoires. Deux ou trois entretiens peuvent être suffisants pour que vous puissiez bien cerner le sujet du mémoire. Ensuite, ces entretiens doivent pouvoir vous donner le plus d'informations possibles par rapport au sujet de votre mémoire. Les entretiens exploratoires ouvrent le plus possible votre réflexion. En

² QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *op. cit.*, p. 60.

³ *Ibid.*, pp. 62-63.

⁴ *Ibid.*, p. 63.

ce sens, ils sont des entretiens non-directifs. Le stade exploratoire n'est pas le moment des questions précises. Il s'agit davantage de proposer à l'interviewé un sujet de discussion ouvert permettant d'obtenir le plus d'informations possibles sur tous les aspects de la problématique étudiée. Ainsi, « il est normal dans ce type d'entretien que l'essentiel soit exprimé sans référence à des questions directes »⁵.

Concrètement, il ne faut pas hésiter à laisser parler la personne interviewée. Il ne faut pas se sentir obligé de relancer immédiatement la discussion s'il y a des silences ou un essoufflement de celle-ci.

Cette posture d'ouverture vous permettra peut-être de prendre conscience de certaines dimensions de la problématique auxquelles vous n'aviez pas pensé. Lors d'un entretien exploratoire, vous vous placez dans une position d'apprentissage. Il serait donc malvenu de contredire la personne interviewée ou de vouloir donner son opinion. Il faut lui accorder une liberté totale dans ses propos.

Une fois l'entretien réalisé, la question de son analyse se pose. Comme ce type d'entretien n'est pas destiné à alimenter en premier lieu votre argumentation, il n'est pas nécessaire de mettre en place une grille d'analyse. À ce stade du mémoire, les aspects importants pour le mémoire peuvent être simplement listés. À l'instar de l'entretien, l'analyse est donc ouverte.

Par exemple, vous souhaitez analyser le décret Bologne du 31 mars 2004 en interrogeant la place des Académies dans le paysage de l'enseignement supérieur universitaire en Communauté française. Pour ce faire, vous avez réussi à décrocher un entretien avec le négociateur en charge de ce dossier. Vous avez choisi cette personne car vous estimez qu'elle peut vous apporter toutes les informations nécessaires pour avoir une vue d'ensemble du dossier avant d'aller rencontrer les acteurs directement concernés par la mise en place des Académies, comme par exemple les Recteurs des différentes universités de la Communauté française. Vous profitez de cet entretien exploratoire pour poser des questions simples vous permettant d'obtenir une définition des Académies et des enjeux liés à cette réforme. Comme le négociateur était au cœur de la réforme, il peut vous révéler tout ce qui n'est pas inscrit dans les textes. Sa neutralité lors des négociations vous permet également d'avoir une description précise de tous les points de discussion mis sur la table des négociations. À partir de cet entretien exploratoire, vous pourrez alors envisager les

⁵ BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, coll. « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011, p. 39.

entretiens à la base de votre corpus de données, avec les différents Recteurs et les représentants politiques qui ont, eux, une position claire et parfois idéologiquement orientée.

Le terrain

Dans le cadre de votre mémoire, vous allez être amené à « descendre sur le terrain ». Comme il a été précisé précédemment, le mémoire n'est pas une simple compilation de la littérature existante. Il se différencie notamment du travail dirigé en science politique par le fait qu'il est une entreprise de conception ; cette dernière se concrétisant par l'analyse d'un terrain.

Le terrain est le champ que vous explorez dans le cadre de votre mémoire. Il s'agit donc du champ de vos analyses empiriques⁶. Ce terrain est limité dans le temps et dans l'espace⁷. Il découle de la question que vous avez élaborée.

Définition

Par exemple, vous travaillez sur la réappropriation de certains faits passés par le mouvement flamand entre 2004 et 2014. Votre terrain est circonscrit dans le temps et dans l'espace. Vous ne vous intéressez qu'aux réappropriations de certains faits passés (la Première Guerre mondiale et la Bataille des Éperons d'Or) qui se sont manifestées entre 2004 et 2014 par le mouvement flamand (mouvement que vous avez clairement défini dans votre partie théorique).

Descendre sur le terrain ne signifie pas nécessairement que vous vous déplacez physiquement sur celui-ci. Votre terrain peut ainsi être constitué de toute une série de documents parlementaires, de rapports officiels, de normes juridiques, etc. Le champ que vous explorerez est dans ce cas constitué de documents écrits.

Par exemple, vous analysez les conditions liées à l'octroi de certaines aides dans le cadre de la Politique agricole commune en vous focalisant sur les mesures environnementales adoptées dans les règlements européens entre 2008 et 2010. Votre terrain est circonscrit aux textes juridiques que sont les règlements adoptés entre 2008 et 2010. L'analyse de ces documents vous permet ainsi de mettre en avant les changements qui se sont opérés durant cette période et d'en comprendre les raisons.

⁶ QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *op. cit.*, p. 150.

⁷ BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2010, p. 22.

Le terrain délimité, il reste encore à trancher le choix de la méthode pour la récolte et l'analyse des données.

Les méthodes qualitatives et quantitatives

Le choix de la méthode dans le cadre de votre mémoire est une étape importante. Il conditionne l'ensemble de votre travail puisque vous lui donnez une orientation bien précise. Vous allez peut-être choisir de faire une enquête, de réaliser des entretiens, d'analyser des sources documentaires ou d'effectuer une observation participante. Quelle que soit la méthodologie choisie, vous vous inscrivez d'une façon ou d'une autre dans une méthode qualitative ou quantitative. Il convient donc de les distinguer.

Les méthodes qualitatives regroupent un éventail de techniques de récoltes des données : les entretiens, les *focus groups*, l'analyse de sources documentaires ou les observations participantes⁸. Elles cherchent à comprendre les expériences et les pratiques des acteurs en veillant à les contextualiser⁹. Les méthodes qualitatives insistent sur la nature dynamique, construite et évolutive de la réalité sociale¹⁰. Il est nécessaire de cerner les croyances, les valeurs, les concepts développés par les acteurs participant à cette réalité.

Les méthodes quantitatives reposent quant à elles sur l'observation et la mesure de phénomènes politiques se répétant avec une certaine fréquence¹¹, comme par exemple les choix électoraux ou les attitudes des citoyens à l'égard de certaines politiques publiques. Dans une perspective quantitative, l'étude des phénomènes politiques repose sur des observations portant sur un grand nombre de cas. Cette façon de faire permet la généralisation des résultats d'une étude à une population plus large¹².

L'inscription de votre travail dans l'une de ces deux méthodes doit être envisagée en collaboration avec votre promoteur en tenant compte de votre problématique, de votre question de recherche (et de vos hypothèses éventuelles) et de la manière dont vous souhaitez répondre à votre question. Vos compé-

⁸ Seules sont citées les méthodologies présentées dans ce guide.

⁹ Cette définition se base sur celle présentée par Fiona Devine ; voir DEVINE Fiona, « Qualitative Methods », in MARSH David et STOKER Gerry, *Theory and Methods in Political Science*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002, 2^e éd., coll. « Political Analysis », p. 197.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ JOHN Peter, « Quantitative Methods », in MARSH David et STOKER Gerry, *op. cit.*, p. 218.

¹² *Ibid.*

tences personnelles doivent également entrer en ligne de compte ; il se peut par exemple que les méthodes quantitatives ne vous soient pas familières.

Le Tableau 5 reprend une série de critiques adressées aux deux grandes méthodes pour vous guider dans votre choix.

Tableau 5 - Les critiques des méthodes qualitatives et quantitatives¹³

| Méthodes qualitatives | Méthodes quantitatives |
|---|--|
| Non représentativité des résultats | Explications causales des phénomènes politiques |
| Biais possibles et manque d'objectivité lors de la collecte des données | Description de la réalité sans nécessairement en comprendre la signification |
| Interprétation du matériau qualitatif source d'inquiétude | Accent mis sur les traitements statistiques au détriment de la compréhension des phénomènes politiques |
| Généralisation impossible des résultats de l'étude | ... |

La collecte des données

Après avoir passé en revue les deux grandes méthodes s'offrant à vous pour un mémoire, il est intéressant de présenter différentes méthodologies pour la collecte de données. Cinq méthodologies sont présentées ; la première se rattachant aux méthodes quantitatives, les quatre suivantes faisant partie des méthodes qualitatives.

Pour vous aider dans le choix de votre méthodologie, plusieurs critères peuvent être mobilisés :

- ◇ La fiabilité de la méthodologie renvoie à « la capacité de l'instrument de mesurer fidèlement un phénomène »¹⁴.

¹³ Ce tableau se base sur les écrits de DEVINE Fiona, *op. cit.* et de READ Melvyn et MARSH David, *in* MARSH David et STOKER Gerry, *op. cit.*, p. 232.

¹⁴ MACE Gordon et PÉTRY François, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences humaines », 2010, p. 94.

- ◇ La validité de la méthodologie renvoie à « la capacité de l'instrument de bien générer les informations recueillies et le phénomène étudié »¹⁵. Autrement dit, les données récoltées reflètent-elles bien le phénomène étudié ?
- ◇ L'accès aux données, tant au niveau de la facilité de leur récolte et de leur traitement qu'au niveau du coût¹⁶.

Si le choix pour une méthode de collecte des données comporte des limites, il est alors possible de recourir à la triangulation, c'est-à-dire à la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives. Cette combinaison peut être envisagée soit entre méthodes qualitative et quantitative, soit entre les techniques d'une même méthode.

Par exemple, vous analysez les débats parlementaires dans le cadre de votre mémoire mais vous souhaitez approfondir certains points pour mieux comprendre les comportements de certains acteurs politiques. Vous pouvez alors combiner votre analyse documentaire avec des entretiens. Dans ce cas, vous combinez des méthodes qualitatives.

De même, vous pouvez envisager une enquête dans le cadre de votre mémoire et vous rendre compte que les relations que vous découvrez ne vous permettent pas de rendre compte de la complexité du phénomène politique étudié. Vous pouvez alors compléter cette enquête par une série d'entretiens. Vous combinez dans ce cas-ci méthodes qualitative et quantitative.

L'enquête

Dans le cadre de votre mémoire, vous pouvez privilégier une enquête. « Ce type d'investigation [...] a pour fonction non de recréer une image précise du réel étudié, mais de dévoiler les facteurs sociaux [et politiques] qui contribuent à produire ce réel »¹⁷. Dans ce cas, vous allez élaborer un questionnaire que vous allez soumettre à un groupe de répondants. Ce questionnaire comprend une série de questions relatives à des données de signalement (sexe, âge, situation professionnelle, sociale, familiale, etc.) et inclut une série de ques-

¹⁵ LOISEAU Hugo, « La carte mentale comme instrument de collecte de l'information : une évaluation », BREUX Sandra, REUCHAMPS Min et LOISEAU Hugo, *La carte mentale : un outil participatif pour la science politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2011, coll. « Méthodes participatives appliquées », pp. 42-43.

¹⁶ MACE Gordon et PÉTRY François, *op. cit.*, p. 95.

¹⁷ DE SINGLY François, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, série « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011, p. 112.

tions visant à connaître les opinions et les attitudes des répondants par rapport au thème qui est au cœur de votre mémoire.

Si vous souhaitez réaliser une enquête, une première question se pose directement : comment sélectionner les individus à interroger ? Deux possibilités s'offrent à vous :

- ◊ La méthode aléatoire : il s'agit de tirer au sort – au hasard – les personnes à interroger. Pour ce faire vous devrez disposer d'une liste ou d'un fichier de la population que vous souhaitez analyser.

Par exemple, vous souhaitez analyser les représentations et les perceptions que les étudiants de l'Université de Liège développent à l'égard des autorités rectorales. La population à étudier est l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université de Liège. Si vous optez pour la méthode aléatoire, vous devrez disposer d'un fichier reprenant tous les noms des étudiants et tirer au hasard un certain nombre d'entre eux.

Quelle doit être la taille de l'échantillon ?

Comme le souligne Luc Albarello, « la taille de l'échantillon ne dépend nullement du nombre de personnes qui composent la population de référence »¹⁸. Ce qui doit être pris en compte est la marge d'erreur. Ainsi, les modèles statistiques ont permis de calculer la marge d'erreur en fonction de la taille de l'échantillon. Le Tableau 6 reprend quelques marges d'erreur en fonction de la taille de l'échantillon.

Tableau 6 - Taille de l'échantillon et marge d'erreur¹⁹

| Taille de l'échantillon | Marge d'erreur |
|-------------------------|----------------|
| 196 individus | 7 % |
| 267 individus | 6 % |
| 384 individus | 5 % |
| 600 individus | 4 % |
| 1067 individus | 3 % |

¹⁸ ALBARELLO Luc, *op. cit.*, p. 130.

¹⁹ Dans son ouvrage, Luc Albarello présente les différentes marges d'erreur en fonction de la taille de l'échantillon. Voy. ALBARELLO Luc, *op. cit.*, p. 131.

Dès lors, le choix de la taille de votre échantillon dépend de la marge d'erreur avec laquelle vous souhaitez travailler.

- ◇ La méthode par quotas : il s'agit « d'établir une liste de personnes, en nombre suffisant, se répartissant selon les mêmes caractéristiques et les mêmes proportions que l'ensemble de la population à étudier »²⁰.

Par exemple, vous pouvez privilégier la méthode par quotas pour analyser les représentations et les perceptions des étudiants de l'Université de Liège. Dans ce cas, vous devrez connaître la répartition des étudiants selon une série de variables (sexe, origine géographique, âge, niveau social, etc.) et constituer un groupe qui reflète ces différentes variables.

Une deuxième question majeure se pose si vous souhaitez réaliser une enquête : quelles questions poser et comment les poser ? Vous devrez être très prudent quant à la formulation des questions. Certaines questions peuvent ne pas être précises, peuvent induire une réponse, peuvent nécessiter des connaissances dont ne disposent pas les personnes interrogées, etc. Il convient donc d'élaborer un questionnaire en étant vigilant à la formulation des questions, éventuellement en collaboration avec votre promoteur.

Une fois les personnes à interroger ciblées et les questions formulées, il reste à faire passer le questionnaire. Différentes possibilités s'offrent à vous : administration directe du questionnaire lorsque les répondants complètent eux-mêmes le questionnaire ou administration indirecte lorsque vous le complétez pour les répondants. Sachez qu'il est possible de réaliser des questionnaires en ligne et d'inviter les répondants à y répondre directement. Cette méthode peut s'avérer avantageuse car elle vous fera gagner du temps et de l'argent et éliminera le biais de l'interviewer. Notez que les réponses sont souvent exportables dans un fichier Excel ou PDF.

Voici une série de sites Internet pour réaliser ce genre d'enquêtes :

- ◇ <http://www.mon-enquete-enligne.fr/> ;
- ◇ <http://fr.surveymonkey.com/> ;
- ◇ <http://www.kwiksurveys.com/> ;
- ◇ <https://www.sondageonline.com/index.php?url=plan> ;

²⁰ MEYNAUD Hélène Y. et DUCLOS Denis, *Les sondages d'opinion*, Paris, La Découverte, 4^e éd., 2007, p. 50.

◇ <https://docs.google.com/>.

Le recours à un site Internet pour réaliser une enquête par questionnaire pose inévitablement la question de l'accès à cette technologie. Vous risquez de ne pas toucher certains segments de la population que vous voulez étudier. La fiabilité de cette méthodologie peut donc être remise en cause si vous utilisez des questionnaires en ligne.

Un problème majeur auquel vous pouvez être confronté si vous utilisez une enquête pour récolter des données est le taux de réponses du groupe de personnes interrogées. Vous pouvez ainsi vous retrouver avec un taux de réponses relativement faible. Que faire dans ce cas ? Doit-on considérer que les données sont inutilisables ? Non, bien évidemment. N'oubliez pas que votre mémoire est un travail durant lequel vous expérimentez certaines questions, vous infirmez ou non une hypothèse, voire vous testez des méthodes de collecte de données. Il faudra donc dans votre analyse tenir compte du taux de réponse et envisager votre argumentation compte tenu des données dont vous disposez.

Par exemple, vous analysez les conséquences, tant positives que négatives, pour les sociétés de logement de service public de la création et du fonctionnement actuel de la chambre de recours de la Société wallonne de logement. Pour ce faire, vous souhaitez vous baser sur une démarche analytique de la pratique de la chambre de recours et sur les perceptions qu'en ont les sociétés de logement. Vous décidez de réaliser une enquête auprès des 68 sociétés de logements de service public de la Région wallonne. Dans ce cas, c'est l'ensemble de la population qui est interrogé. Vous prenez contact avec toutes les sociétés de logement par téléphone pour envoyer le questionnaire soit par mail, soit par courrier. Au terme de votre enquête, vous avez récolté 38 réponses de sociétés de logement, soit un taux de réponse de 56 %. Parmi les réponses, certaines sociétés de logement ont mentionné qu'elles étaient dans l'impossibilité de répondre au questionnaire ; d'autres n'ont jamais été confrontées à un recours et certaines se considèrent comme inexpérimentées pour répondre au questionnaire (vu le très faible nombre de recours). Au total, vous constatez que seuls 32 questionnaires sociétés de logement sont exploitables, ce qui représente un taux de réponse de 47 %. À l'analyse, vous constatez que vous avez obtenu des réponses de sociétés de logement citadines, rurales et à la fois rurales et citadines. Vous constatez également que vous avez des réponses de sociétés ayant été peu convoquées par la chambre de recours ainsi que des réponses de sociétés ayant été plus souvent convoquées. Enfin, vous constatez que vous avez des avis positifs et négatifs. Au final, les données récoltées sont exploitables mais vous devez rester vigilant quant à la généralisation de vos

résultats à l'ensemble de la population, en l'occurrence toutes les sociétés de logement.

Pour aller plus loin, on consultera utilement les références suivantes :

DE SINGLY François, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, série « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011.

FINK Arlène, *The Survey Kit*, London, Sage Publications, 2003, 2^e éd., 10 volumes :

- ◇ The Survey Handbook ;
- ◇ How to Ask Survey Questions ;
- ◇ How to Conduct Self-Administered and Mail Surveys ;
- ◇ How to Conduct Telephone Surveys ;
- ◇ How to Conduct In-Person Interview for Surveys ;
- ◇ How to Design Survey Studies ;
- ◇ How to Sample in Surveys ;
- ◇ How to Assess and Interpret Survey Psychometrics ;
- ◇ How to Manage, Analyse and Interpret Survey Data ;
- ◇ How to Report on Surveys.

L'analyse documentaire

De nombreux documents et de nombreuses archives sont disponibles pour le politologue. Ils sont des sources précieuses pour analyser la problématique de votre mémoire. L'ensemble de ces documents peut être réparti en deux catégories²¹ :

- ◇ Les sources primaires : il s'agit de l'ensemble des documents produits lors l'événement ou le phénomène politique étudié.

Par exemple, vous souhaitez analyser les dispositions législatives réprimant le négationnisme en Belgique. Une loi a été adoptée sur ce sujet le 23 mars 1995 et réprime la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale. À un moment donné, il y a une volonté politique d'étendre le champ d'application de cette loi pour que la négation d'autres génocides soit réprimée mais vous constatez un blocage po-

²¹ Cette distinction est basée sur les trois catégories présentées par Peter Burnham *et al.* ; à savoir les sources primaires, secondaires et tertiaires. Voir BURNHAM Peter, *et al.*, *op. cit.*, pp. 165-166.

litique lors des discussions parlementaires. Compte tenu de cette situation, les documents parlementaires constituent une source primaire comme ils ont été produits lors des débats parlementaires.

Certains articles de presse peuvent également constituer des sources primaires car leur diffusion a pu susciter des discussions lors des débats parlementaires. Par exemple, un entretien peut être accordé à un historien sur la pertinence d'élargir le champ d'application de la loi réprimant le négationnisme en Belgique. Cet expert peut s'y opposer en invoquant des arguments relatifs aux restrictions apportées à la liberté d'expression et en précisant les limites du traitement de certaines thématiques historiques sensibles par une assemblée politique. Suite à cet entretien, certains parlementaires pourraient mobiliser l'entretien pour appuyer ou non leur argumentation lors des débats parlementaires. L'article de presse peut donc être une source primaire car il est produit lors de l'événement ou du phénomène politique étudié. Bien évidemment, il est important de le considérer comme tel et de le contextualiser ; ce n'est pas un document officiel ni une source scientifique.

- ◇ Les sources secondaires : il s'agit de l'ensemble des documents produits après l'événement ou le phénomène politique étudié, qui visent à reconstruire cet événement ou ce phénomène.

Par exemple, certaines productions scientifiques comme des articles scientifiques ou des ouvrages sont produits après le phénomène politique étudié et visent à le reconstruire en le contextualisant, en analysant les facteurs l'ayant entraîné ainsi que ses conséquences.

Les documents secondaires peuvent également être constitués par des mémoires de personnes qui ont directement pris part à un événement et qui le relatent et le reconstruisent plusieurs années après son déroulement.

Les documents secondaires peuvent enfin renvoyer à ce qu'on appelle la « littérature grise » : ensemble de documents (rapports, thèses, actes de congrès) qui échappe aux circuits éditoriaux commerciaux.

Dans le cadre du mémoire, il est nécessaire de cerner le plus précisément possible la valeur et les limites des documents que vous mobilisez. Pour ce faire, vous pouvez utiliser quatre critères de contrôle²². Les documents parlementaires

²² Ces critères sont issus de l'ouvrage de BURNHAM Peter *et al.*, *op. cit.*, pp. 184-188.

taires sont confrontés à chacun de ces critères afin d'illustrer leur importance et leur pertinence.

- ◇ **L'authenticité du document** : ce critère permet d'identifier la paternité du document. Est-ce bien un document original ? N'est-ce pas une copie ou n'est-il pas corrompu d'une quelconque façon ?

En ce qui concerne les documents parlementaires, il s'agit de documents officiels, publiés sur les sites Internet officiels des assemblées parlementaires qui sont au cœur de votre analyse. L'authenticité n'est donc par remise en cause. Si vous voulez être sûr de l'authenticité de ces documents rendus publics, veillez toujours à les télécharger à partir des sites officiels des assemblées parlementaires dont ils sont issus.

Sur les sites Internet des assemblées parlementaires, vous trouverez l'intégralité des documents ayant alimenté les débats étudiés ainsi que la chronologie du processus législatif. Ces sites constituent donc des sources précieuses, indispensables à consulter lorsque vous analysez un processus législatif.

- ◇ **La crédibilité du document** : ce critère permet d'identifier la présence éventuelle de distorsions au sein du document. Autrement dit, ce critère vise à vérifier la sincérité du document avec l'événement ou le phénomène politique étudié.

La crédibilité des documents parlementaires est certaine dans la mesure où les documents téléchargés sur les sites officiels des institutions parlementaires reproduisent synthétiquement et fidèlement les contenus des discussions. Toutefois, il faut être bien conscient qu'ils ne constituent souvent que des synthèses ; ce qui amène à envisager le troisième critère.

- ◇ **La représentativité du document** : ce critère permet d'identifier le caractère représentatif du document par rapport à l'ensemble des documents pertinents pour l'étude de l'événement ou du phénomène politique.

Les documents parlementaires ne constituent pas les seules sources à consulter pour étudier un événement ou un phénomène politique. Les rapports des commissions parlementaires ne dévoilent qu'une partie du dossier étudié. Ainsi, tous les rapports de force ne ressortent pas nécessairement de ces rapports. Vous aurez parfois besoin d'aller au-delà de ces rapports pour

cerner tous les enjeux qui se sont cristallisés autour du dossier que vous analysez. Dans ce cas, il peut être utile de recourir à la triangulation et de mobiliser d'autres méthodologies pour compléter la collecte de vos données (comme par exemple des entretiens).

Par exemple, pour comprendre le blocage politique caractérisant le processus législatif visant à élargir le champ d'application de la loi réprimant le négationnisme en Belgique, vous constatez qu'il est essentiel de cerner le rôle de certaines associations arméniennes et turques ainsi que l'influence de certains médias. Pour mieux comprendre le rôle de ces acteurs dans le blocage politique, il peut être utile de rencontrer des représentants de ces associations et certains journalistes. Leurs témoignages vous permettront ainsi d'identifier les différentes facettes de la répression légale du négationnisme en Belgique et de compléter le manque de représentativité des documents parlementaires.

- ◇ **La signification du document** : ce critère permet d'identifier les conditions dans lesquelles le document a été produit, permettant ainsi de le contextualiser et de donner du sens aux intentions de l'auteur.

Les documents parlementaires vous fourniront de précieuses informations sur les conditions dans lesquelles ils ont été élaborés. Les propositions ou projets, les amendements et les rapports des commissions sont bien souvent contextualisés. Ils reprennent souvent les différentes étapes du dossier que vous analysez. Ils ne constituent toutefois pas les seules sources à consulter puisque vous pourrez en obtenir par ailleurs (entretiens, analyse d'articles de presse, rapports d'autres institutions, etc.) vous permettant de donner du sens aux documents récoltés.

L'entretien

L'entretien se fait « entre deux personnes, un interviewé et un interviewer, ce dernier ayant pour objectif de favoriser la production d'un discours de l'interviewé sur un thème défini dans le cadre d'une recherche »²³. Le recours à l'entretien est fréquent dans le cadre du mémoire en science politique. Cette méthodologie a déjà fait l'objet d'approfondissement dans votre cursus passé. Les développements de cette section sont donc relativement succincts.

²³ BLANCHET Alain, GHIGLIONE Rodolphe, MASSONAT Jean et TROGNON Alain, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1987, pp. 84-85, cité par ALBARELLO Luc, *op cit.*, p. 86.

Lorsque l'on souhaite recourir aux entretiens, il est fondamental de cerner les personnes que l'on souhaite rencontrer. Ce choix doit se faire de manière réfléchie afin de pouvoir rencontrer les différentes personnes indispensables à votre travail. Si vous réalisez des entretiens exploratoires (voir *supra*, Les entretiens exploratoires), il convient de bien cibler les profils des individus à rencontrer afin de ne pas user trop rapidement vos cartouches.

Parfois, vous pouvez avoir des difficultés à identifier certaines personnes à rencontrer. Dans ce cas, vous pouvez demander aux personnes que vous allez successivement rencontrer si elles ne peuvent pas vous conseiller le nom d'une personne à rencontrer.

La question qui se pose à tout étudiant réalisant des entretiens est la suivante : quand doit-on arrêter de réaliser des entretiens ? Pour y répondre, on introduit classiquement le concept de saturation. Ainsi, on considère qu'il y a saturation quand la réalisation d'entretien supplémentaire ne permet pas l'émergence de nouvelles informations et entraîne une possible prédiction de la part de l'interviewer des propos pouvant être tenus par l'interviewé²⁴. Combien d'entretiens peut-on dès lors réaliser ? Cela dépend du statut que vous accordez à ceux-ci. Si la récolte des données repose uniquement sur des entretiens individuels, on peut estimer ce nombre à une quinzaine. Si vous réalisez des entretiens en complément à une autre méthodologie (et que vous opérez donc une triangulation), ce nombre peut diminuer et n'être que de quelques unités. À ces indications, il faut ajouter les considérations propres à votre sujet, le temps dont vous disposez et les recommandations de votre promoteur.

En effet, réaliser des entretiens prend du temps. Par exemple, Burnham *et al.* estiment qu'il faut compter environ 12 heures par entretien²⁵. Comment en arrivent-ils à ce nombre ? Tout simplement en incluant les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'un entretien : préparation des questions, prise de contact avec les personnes à rencontrer, déplacements, entretien en tant que tel, transcription et analyse. On relèvera par exemple que Jeffrey M. Berry estime à deux heures le temps nécessaire pour transcrire une demi-heure d'entretien²⁶.

²⁴ MORGAN David L., « Focus groups », *Annual Review of Sociology*, 1996, vol. 22, p. 166.

²⁵ BURNHAM Peter *et al.*, *op. cit.*, pp. 184-188.

²⁶ BERRY Jeffrey M., « Validity and Reliability Issues in Elite Interviewing », *Political Science and Politics*, 2002, vol. 24, p. 680.

L'organisation de l'entretien en tant que tel n'est pas une chose aisée et il arrive très souvent que vous deviez faire preuve de flexibilité. De la prise de contact jusqu'à la réalisation de l'entretien, vous risquez de parfois devoir réaménager vos plans. Il n'est d'abord pas toujours aisé de décrocher un entretien. N'hésitez d'ailleurs pas à avoir des contacts téléphoniques, cela peut rassurer un interviewé. Quand vous y arrivez, rien n'est encore réalisé. Le jour même, vous pouvez être confronté à un interviewé pressé, qui n'a que très peu de temps à vous consacrer. Vous pouvez aussi être confronté à des délais d'attentes. Il est d'ailleurs conseillé d'éviter de fixer deux entretiens qui se suivent. Le retard engendré par le premier entretien peut impliquer des conséquences sur le second. Vous pouvez également être confronté à des conditions d'entretien qui ne sont pas idéales : entretien dans un lieu public, dans un café ou un restaurant, dans un bureau collectif, etc. Toutes ces conditions peuvent affecter parfois négativement le déroulement de votre entretien. Par ailleurs, l'interviewé peut refuser d'être enregistré²⁷. Cela demandera de votre part une adaptation en conséquence afin de pouvoir prendre note du maximum d'informations. N'oubliez donc jamais un stylo à bille et des feuilles lorsque vous partez réaliser un entretien – d'autant plus que le magnétophone ne passe pas nécessairement bien auprès des interviewés...

Par exemple, vous analysez les débats parlementaires concernant la répression du négationnisme en Belgique et la volonté des parlementaires d'élargir le champ d'application de la loi en incluant le génocide des Arméniens. Vous avez pu constater grâce aux travaux parlementaires que l'Ambassade turque à Bruxelles avait exercé des pressions sur les parlementaires et vous souhaitez rencontrer un responsable de cette Ambassade qui a suivi le dossier. Après avoir obtenu l'entretien, vous vous rendez à Bruxelles et on vous demande de laisser de côté tout objet métallique, dont votre enregistreur. On vous fait ensuite patienter pendant un certain temps pour finalement vous dire que la personne à rencontrer ne sera pas disponible. On vous invite toutefois à rencontrer un conseiller diplomatique qui travaille depuis peu de temps à l'Ambassade. Face à lui, vous vous rendez compte qu'il ne connaît pas nécessairement le dossier. Vous êtes relativement démuné : vous n'avez pas d'enregistreur et vous êtes face à un interlocuteur qui ne connaît pas le dossier. Que faire ? Plutôt que de perdre votre temps, vous pourriez imaginer vous entretenir avec le conseiller diplomatique sur la manière dont le massacre des Arméniens est envisagé dans l'enseignement turc pour en arriver à la manière

²⁷ L'usage d'un enregistreur peut freiner certains interviewés. N'hésitez donc pas à vous munir d'un petit appareil. Assurez-vous qu'il est bien chargé, que la mémoire n'est pas pleine et qu'il fonctionne (n'oubliez pas de l'allumer avant l'entretien...). Si vous n'avez pas la possibilité d'enregistrer, prenez note et transcrivez le plus rapidement possible, tant que les informations sont encore fraîches dans votre tête.

dont les diplomates turcs sont formés quant à cette question. Vous n'aurez certes pas les réponses aux questions de votre protocole mais vous aurez de précieuses indications quant au discours officiel de la Turquie par rapport au génocide des Arméniens ; ce qui vous permettra d'éclairer la position et les pressions de l'Ambassade turque en Belgique.

D'une manière générale, il faut arriver préparé à votre entretien. Vous aurez élaboré une série de questions afin d'obtenir les informations nécessaires pour répondre à votre question de recherche. Vous connaîtrez également le sujet ou le dossier que vous analysez. Cela vous aidera lorsqu'il s'agira de poser certaines questions d'approfondissement ou de parfois rebondir aux propos de l'interviewé. « C'est une perte de temps que de poser des questions auxquelles vous pouvez répondre à partir d'Internet ou de sources publiées »²⁸. Dites-vous que chaque interviewé est susceptible de vous apporter des informations pertinentes et utiles pour votre travail. Ne prenez donc pas de haut votre interviewé (voir infra, L'analyse des données). Cela ne signifie toutefois pas que vous ne puissiez introduire certains éléments lors de l'entretien qui amène l'interviewé à réfléchir sur sa position ou le dossier qu'il traite. Cela pourra même être envisagé positivement par la personne qui considérera avoir retiré quelque chose de l'entretien.

D'une manière générale, faites preuve d'empathie face à votre interviewé. Manifestez-lui de l'intérêt. Montrez que vous êtes ouvert à ses propos et ne montrez surtout pas que vous n'êtes pas d'accord avec lui. L'empathie nécessite d'« être capable de s'immerger dans le monde subjectif d'autrui, [de] participer à son expérience, [de] comprendre la signification de ses paroles dans sa logique à lui tout en restant indépendant sur le plan émotionnel »²⁹. Vous devez bien distinguer la récolte des données où vous êtes susceptible de récolter des discours, des avis, des opinions qui peuvent diamétralement s'opposer et la construction de votre argumentation. C'est lors de cette étape que vous pourrez déconstruire l'argumentation d'un interviewé. Si vous le faites au moment de l'entretien, l'interviewé risque de se braquer, d'avoir une attitude de rejet systématique de vos questions.

Si vous optez pour un entretien semi-directif, n'imposez pas un cadre trop rigide à l'interviewé. Vous devez pouvoir vous détacher de votre protocole d'entretien et laisser la place à des ouvertures proposées par l'interviewé. Grâce à cela, vous récolterez peut-être des informations très utiles pour votre mémoire ; informations auxquelles vous n'aviez pas songé jusqu'au moment de

²⁸ BURNHAM Peter *et al.*, *op. cit.*, p. 211.

²⁹ ALBARELLO Luc, *op. cit.*, p. 91.

l'interview. Par contre, il peut arriver que votre interviewé s'écarte du sujet général. Il faudra alors le ramener subtilement sur le chemin du sujet pour lequel vous vous êtes déplacé en lui posant une nouvelle question.

Pour conclure, soyez conscient que c'est en réalisant des entretiens que vous allez apprendre à en faire. Ne vous désespérez donc pas si le premier et le deuxième entretiens ne furent pas un succès. Vous allez très rapidement prendre conscience des erreurs à ne pas commettre.

Pour aller plus loin, on consultera utilement les références suivantes :

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, série « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011.

Le focus group

Pour récolter des données, vous pouvez mettre en place un ou plusieurs *focus groups*. Cette méthodologie constitue une forme de l'entretien de groupe, c'est-à-dire « une situation construite, intermédiaire entre la situation réelle et la construction expérimentale »³⁰. Les « *focus groups* sont des groupes de discussions explorant un ensemble spécifique de questions »³¹. Il est important de préciser que choisir la méthodologie des *focus groups* ne signifie pas réaliser en une seule fois plusieurs entretiens individuels. L'usage de *focus groups* ne vous permet par exemple pas de récolter des biographies individuelles et de connaître le menu détail de l'opinion des individus réunis pour l'occasion³².

Le recours à des *focus groups* permet d'insister sur la dynamique collective car, « le corpus qu'il [le *focus group*] permet de constituer est le produit d'interactions sociales »³³. Ainsi, « cette technique est basée sur l'idée de départ selon laquelle l'être humain, ses idées, ses préférences, ses valeurs et ses intérêts résultent de son interaction avec son environnement et que ses représentations

³⁰ GIAMI Alain, « L'entretien de groupe », in BLANCHET Alain et al., *L'entretien dans les sciences sociales. L'écoute, la parole et le sens*, Paris, Dunod, 1985, p. 227.

³¹ KITZINGER Jenny et BARBOUR Rosaline S., « Introduction : the challenge and promise of focus groups », in BARBOUR Rosaline S. et KITZINGER Jenny, *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage Publications, 2001, p. 4.

³² KITZINGER Jenny, « The methodology of Focus Groups : the importance of interaction between research participants », *Sociology of Health & Illness*, 1994, vol. 16, n° 1, p. 116.

³³ DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, Série « L'enquête et ses méthodes », 2005, p. 19.

du monde sont en partie influencées par ses relations avec les autres individus »³⁴.

Par exemple, vous souhaitez savoir si le secteur privé est capable d'assurer à la population certains services de première nécessité au même titre que l'État. Plus précisément, vous souhaitez analyser la manière dont des firmes privées répondent aux besoins des citoyens en termes d'assurance. Afin de mettre en perspective les pratiques passées, présentes et futures, vous décidez de rencontrer des acteurs de terrain actuels et futurs. Vous mettez alors en place un *focus group* avec des étudiants pour identifier les problèmes d'accessibilité que connaît actuellement le monde des assurances non sociales belges. Votre objectif est de mettre en place une activité de discussion qui vise à faire émerger, par la discussion, les problèmes auxquels sont confrontés les étudiants. Dans ce cas, le recours au *focus group* s'avère donc particulièrement pertinent car vous insistez sur l'importance des dynamiques sociales dans le processus de récolte de données.

Si vous optez pour la réalisation de focus groups, sachez qu'il faut être vigilant quant à certains aspects :

- ◇ Le nombre de *focus groups* que vous allez réaliser : dans le cadre de votre mémoire, vu la contrainte temporelle, il peut être préférable d'en organiser un nombre très limité.
- ◇ Le nombre de participants par groupe : vous pouvez tablez sur un nombre de participants compris entre 8 et 10.
- ◇ Le caractère préexistant du groupe, c'est-à-dire si les personnes du groupe se connaissent avant de se rencontrer. Ce caractère peut influencer directement sur le déroulement des discussions en les favorisant ou non.
- ◇ La mise en place d'un protocole fixant notamment le déroulement du *focus group*, certaines des questions qui seront posées et l'analyse des données.

³⁴ BRUNET Sébastien et DELVENNE Pierre, « Cahier n° 17 – Politique et expertise d'usage en situation de haute incertitude scientifique : application de la méthodologie des Focus Groups au risque électromagnétique », *Cahiers de sciences politiques de l'Université de Liège*, 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://popups.ulg.ac.be/csp/document.php?id=472> (consulté le 6 mars 2013).

- ◇ L'enregistrement des discussions, la présence d'un ou plusieurs observateurs et le processus de transcription.
- ◇ Les techniques d'animation d'un groupe. Il n'est pas toujours aisé d'animer un groupe de discussions, compte tenu des profils des participants, de la nécessité de relancer ou non les discussions, de l'importance de ne pas couper la parole des participants tout en suivant le fil rouge établi dans le protocole, etc.
- ◇ La durée de la discussion.
- ◇ Le lieu où se déroulera le *focus group*. Ainsi, vous souhaitez recueillir les opinions d'un groupe d'élèves sur un sujet donné et vous choisissez de les rencontrer dans un des locaux de leur établissement scolaire. Ce choix pourrait ne pas faciliter les discussions parce que les élèves se retrouvent dans un endroit où ils savent qu'ils sont évalués et qui représente l'autorité scolaire.

Par rapport à toutes ces questions, on consultera utilement les références suivantes :

- BARBOUR Rosaline S. et KITZINGER Jenny (dir.), *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage Publications, 2001, 225 p.
- BARIBEAU Colette, « L'entretien de groupe : considérations théoriques et méthodologiques », *Recherches Qualitatives*, 2010, vol. 29, n° 1, pp. 28-49.
- DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, Série « L'enquête et ses méthodes », 2005, 126 p.
- MORGAN David L., « Focus groups », *Annual Review of Sociology*, 1996, vol. 22, pp. 129-152.
- MYERS Greg, « Enabling talk : How the facilitator shapes a focus group », *Text & Talk*, 2007, vol. 27, n° 1, pp. 79-105.
- VAN DER MAREN Jean-Marie, « La maquette d'un entretien. Son importance dans le bon déroulement de l'entretien et dans la collecte de données de qualité », *Recherches Qualitatives*, 2010, vol. 29, n° 1, pp. 129-139.

L'observation participante

Dans le cadre de votre mémoire, vous pouvez opter pour une observation participante. Cette méthodologie « consiste à étudier une communauté durant une longue période, en participant à la vie collective. Le chercheur en étudie

alors les modes de vie, de l'intérieur et dans le détail, en s'efforçant de les perturber aussi peu que possible. La validité de son travail repose notamment sur la précision et la rigueur des observations ainsi que sur la confrontation continue des observations et des hypothèses interprétatives »³⁵.

Il convient de noter que quatre postures peuvent être envisagées pour un étudiant qui souhaite réaliser une observation participante³⁶ :

- ◊ Le participant complet : la qualité de chercheur ou d'étudiant n'est pas connue par les individus observés ;
- ◊ Le participant comme observateur : il y a une prise de conscience mutuelle du rôle de participant ;
- ◊ L'observateur comme participant : ce rôle entraîne plus d'observation que de participation ;
- ◊ L'observateur complet : les personnes observées n'ont pas besoin de prendre en compte l'observateur.

En fonction des contraintes auxquelles vous êtes confronté en tant qu'étudiant, toutes ces postures ne sont pas nécessairement envisageables. Une fois encore vous tiendrez compte de la problématique de votre mémoire, de la question de recherche et de la manière dont vous envisagez présenter votre argumentation, en collaboration avec votre promoteur.

Le recours à une observation participante peut être source d'attrait. Elle permet d'entrer en contact pendant une longue période avec des personnes, des groupes, des institutions ou des communautés faisant l'objet de l'observation. Beaucoup d'informations peuvent être recueillies grâce à cette technique, permettant de comprendre les différentes facettes d'un phénomène politique. Au fur et à mesure que le temps s'écoule, l'étudiant peut découvrir de nouvelles informations et les intégrer dans son argumentation³⁷.

Cette méthodologie peut toutefois être source de problèmes. Ainsi, l'étudiant doit s'inscrire dans une forme de routine régulière et adopter une procédure systématique pour noter les conversations, les impressions et les activités observées. L'observation menée concerne seulement une partie d'un phénomène étudié. Il convient donc de ne pas tirer des conclusions générales à partir des observations. Il y a également une possibilité de conflit entre les rôles de parti-

³⁵ QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *op. cit.*, pp. 188-189.

³⁶ GOLD Raymond L. « Roles in Sociological Field Observations », *Social Forces*, mars 1958, vol. 36, n° 3, pp. 217-223.

³⁷ BURNHAM Peter, GILLAND Karin, GRANT Wyn et LAYTON-HENRY Zig, *op. cit.*, pp. 235-236.

cipant et d'observateur. Cette méthodologie peut également s'avérer coûteuse en termes de temps, de concentration et d'énergie. Enfin, elle peut susciter des questions éthiques, notamment par rapport à la diffusion de vos résultats³⁸.

Vous pouvez saisir l'opportunité d'un stage pour réaliser une observation participante. Pour rappel, votre stage ne peut consister uniquement en une observation participante. Vous pouvez toutefois tirer profit de votre présence au sein d'une institution dans le cadre de votre stage pour faire une observation participante dont vous mobiliserez les résultats dans le cadre de votre mémoire.

L'analyse des données

D'emblée, il faut insister sur le fait que le mémoire est un processus itératif consistant en un va-et-vient entre vos données et vos bases théoriques. Ce processus vous permettra progressivement de construire votre argumentation, d'enrichir votre analyse des données et d'utiliser le cadre théorique que vous avez construit. Par rapport aux différentes méthodes de récolte de données, trois types d'analyse des données sont passés en revue dans cette section.

L'analyse de contenu

Cette analyse se focalise sur le contenu des textes traités (transcription d'entretiens ou de *focus groups* par exemple) et sur l'apport potentiel des mots et de leurs usages. L'analyse de contenu est une méthode qualitative d'analyse par laquelle l'importance du contenu est déterminée par le jugement du chercheur³⁹. Ce dernier « décide de la valeur intrinsèque, de l'intérêt et de l'originalité du matériau »⁴⁰. Une part belle est donc laissée à l'évaluation subjective du contenu et de la valeur du matériau⁴¹.

Cela ne signifie toutefois pas qu'elle n'obéit pas à des règles précises. Comme l'a souligné Madeleine Grawitz, l'analyse de contenu « doit procéder selon des règles, obéir à des consignes suffisamment claires et précises pour que des analystes différents, travaillant sur le même contenu, obtiennent les mêmes résultats »⁴².

³⁸ BURNHAM Peter, GILLAND Karin, GRANT Wyn et LAYTON-HENRY Zig, *op. cit.*, pp. 235-236.

³⁹ *Ibid.*, p. 236.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, coll. « Précis »,

Ce type d'analyse nécessite de disposer sous la forme écrite de l'entièreté de vos données. Il vous est ainsi vivement recommandé de transcrire vos entretiens ou vos *focus groups*. Cette étape est importante car elle peut vous permettre de découvrir des éléments qui n'avaient pas marqué votre attention lors de l'entretien. La transcription doit être fidèle aux discours qui ont été tenus. À cet égard, n'hésitez pas à utiliser des codes dans le texte ou à décrire le contexte et la manière dont les discours ont été tenus. Cela vous sera utile quand vous construirez votre argumentation⁴³. Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir transcrit l'ensemble des discours récoltés pour commencer l'analyse de contenu. L'analyse peut commencer en cours de route, lorsque vous êtes encore en train de récolter des données.

Conseil

Exemple de code utilisé lors de la transcription de focus groups réalisés avec des jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Les élèves ont été codés avec une série de lettres et de chiffres pour l'analyse, outre les codes suivants utilisés :

Ani : code utilisé quand l'animateur prend la parole.

Inco : code utilisé quand il n'a pas été possible de déterminer qui a pris la parole.

[PC] : code utilisé quand il n'a pas été possible de comprendre ce qu'un intervenant a dit.

/.../ : code utilisé quand un intervenant a été coupé par un autre.

[Silence] : code utilisé quand il y a eu un silence de 3 à 6 secondes.

[Long silence] : code utilisé quand il y a eu un silence plus long que 6 secondes.

[...] : code utilisé quand une partie de l'extrait a été coupée pour réduire sa taille lors de l'utilisation de celui-ci dans le corps de l'argumentation.

2001, 11^e éd., p. 606.

⁴³ Colette Baribeau souligne bien la particularité des transcriptions. Ainsi, « le fait que les entretiens [ou les *focus groups*] soient transcrits peut donner l'impression que ce sont des matériaux écrits alors que ce sont des matériaux oraux ». De plus la transcription de *focus groups* peut parfois être plus compliquée que celle d'entretiens. En effet que fait-on du non verbal ? Que faire des conversations croisées ? Et comment transcrire « les marqueurs de relation propres à l'oral » (comme les hum, ah, ben) ? Il faut tenir compte de tous ces éléments lorsque vous allez envisager la transcription. BARIBEAU Colette, « L'entretien de groupe : considérations théoriques et méthodologiques », *Recherches Qualitatives*, 2010, vol. 29, n° 1, p. 44.

Le corpus de données à la base de l'analyse de contenu est varié. Il peut également s'agir de documents officiels, d'articles de presse, de livres, d'enregistrements radiophoniques ou télévisés, de comptes rendus de réunions, etc.

L'analyse de contenu comprend plusieurs étapes :

- ◇ Le découpage du matériau en unités de traitement : il s'agit de découper le texte en unités précises et assez grandes permettant de répondre à la question suivante : de quoi parle l'extrait ?

Ce découpage peut se faire manuellement ; mais vous pouvez également utiliser un logiciel d'analyse qualitative. Il existe des logiciels d'analyse qualitative gratuits comme par exemple WeftQDA (<http://www.pressure.to/qda/>).

- ◇ Le codage : il s'agit d'associer un ou plusieurs mots à chaque extrait analysé. Ce codage vise à savoir ce qui est dit dans l'extrait analysé. Comme ce codage risque d'être fastidieux, il vous est recommandé de maintenir une liste avec tous vos codes. Après l'analyse de plusieurs documents, vous pourrez affiner vos codes et éventuellement les restructurer, en supprimer et en regrouper d'autres. N'hésitez pas également à définir vos codes afin de préciser leur contenu.

Avec tous ces codes, vous allez ensuite organiser des catégories ; c'est-à-dire que vous allez regrouper certains codes au sein d'un même ensemble. Vous allez ainsi ordonner les codes entre eux et construire une première ébauche d'argumentation. Ces catégories reflèteront la structure de votre argumentation lorsque vous passerez à l'étape de la rédaction. Les futurs titres et sous-titres se dessinent au moment de la création de ces catégories.

Encadré 3 - Les caractéristiques des catégories⁴⁴

Quelles sont les caractéristiques des catégories ?

Madeleine Grawitz identifie quatre caractéristiques :

- Elles doivent être exhaustives, c'est-à-dire que l'ensemble du contenu que l'on a décidé de classer doit l'être en entier ;

⁴⁴ GRAWITZ Madeleine, *op. cit.*, p. 617.

- Elles doivent être exclusives, c'est-à-dire que les mêmes éléments ne doivent pas pouvoir appartenir à plusieurs catégories ;
- Elles doivent être objectives, c'est-à-dire que les caractéristiques de la catégorie doivent être suffisamment claires pour que différents codeurs classent les divers éléments du contenu dans les mêmes catégories ;
- Elles doivent être pertinentes, c'est-à-dire qu'elles doivent être en rapport à la fois avec l'objectif poursuivi et le contenu que l'on traite.

- ◇ Le classement : il s'agit de rassembler tous les extraits codés de façon identique. Le corpus de données est ainsi réorganisé à partir de vos codes et catégories. Ce classement permet d'analyser soit les catégories entre elles, soit d'analyser le contenu d'une catégorie. L'analyse est nourrie du cadre théorique mobilisé pour le mémoire et de l'objectif de ce dernier. Au moment du classement et de l'analyse, il ne faut pas perdre de vue l'identité des acteurs et le contexte dans lequel a été produit le discours ; d'où la nécessité de noter ces éléments lors des transcriptions.
- ◇ La mobilisation du matériau : la dernière étape consiste à mobiliser des extraits découlant de votre analyse dans le corps de votre argumentation. Dans un mémoire, il ne faut pas hésiter à citer des extraits de vos entretiens ou d'un focus group, par exemple. Ils colorent votre texte. Il doit y avoir un équilibre entre la mobilisation du matériau et vos sources théoriques. Il ne s'agit pas de plaquer dans votre mémoire de longs paragraphes de citations. Utilisez les extraits pertinents pour le développement de l'argumentation. Lorsque les citations sont choisies, il ne faut pas nécessairement privilégier les plus « jolies » et ne pas uniquement donner priorité aux acteurs qui se sont le mieux exprimés. Lorsque vous choisissez une méthode qualitative, veillez à diversifier les données mobilisées. Lorsque des extraits sont cités, il faut s'assurer que vous les référenciez correctement. Il faut mentionner l'acteur qui a tenu les propos cités (sauf si l'anonymat a été exigé par celui-ci), la date et la manière dont le discours a été récolté (entretien, focus groups, etc.).

Pour aller plus loin, on consultera utilement les références suivantes :

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

JONES Russel A., *Méthodes de recherche en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 1999.

LESSARD-HÉBERT Michelle, GOYETTE Gabriel, BOUTIN Gérald, *La Recherche*

Qualitative : Fondements et Pratiques, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 1997.
MILES Matthew B., HUBERMAN A. Michael, *Analyse des données qualitatives*,
Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2003.

L'analyse des questionnaires

Une fois les questionnaires récoltés, il faut encore traiter l'ensemble des données. Plusieurs étapes permettent d'y arriver :

◇ Le codage : il s'agit de l'opération par laquelle les réponses des enquêtés sont codées sous forme numérique. En effet, pour exploiter vos données avec un logiciel d'analyse statistique (par exemple SPSS) ou un logiciel de tableur (par exemple Excel), il est nécessaire de transformer les réponses en chiffres numériques.

◇ La réalisation de tableaux : il s'agit de présenter les données que vous avez récoltées afin de leur donner du sens. Deux façons simples permettent d'y arriver :

∅ Les tableaux de fréquences présentent les données à plat en donnant pour chaque question la répartition des réponses en pourcentage.

∅ Les tableaux croisés qui ont « pour objectif de mettre en lumière l'action éventuelle d'un facteur social, l'effet d'un déterminant social »⁴⁵. Deux types de variables sont croisés dans de tels tableaux : les variables indépendantes et les variables dépendantes. « Une variable indépendante est la cause présumée ou hypothétique d'une variable dépendante. Autrement dit, la variable dépendante est l'effet présumé ou hypothétique de la variable indépendante »⁴⁶.

Par exemple, vous souhaitez analyser les attitudes des jeunes Belges par rapport à une échelle gauche-droite. Pour ce faire, vos questions portent sur toute une série de variables sociodémographiques (sexe, âge, origine géographique, etc.) ainsi que sur le positionnement attitudinal des jeunes. Vous pourriez vous interroger sur l'influence du sexe quant au positionnement attitudinal sur l'échelle gauche-droite. Pour ce faire, vous pouvez élaborer un tableau croisant le sexe et les attitudes des jeunes sur l'échelle

⁴⁵ DE SINGLY François, *op. cit.*, p. 93.

⁴⁶ FOX William, *Statistiques sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences sociales », 2000, p. 125.

gauche-droite. Le sexe serait la variable indépendante et les attitudes des jeunes constitueraient la variable dépendante.

- ◇ La mise en place d'une analyse multivariée : si vous souhaitez complexifier l'analyse, il est possible de dépasser la présentation des tableaux croisés. En effet, il est parfois nécessaire de contrôler l'action hypothétique d'une variable indépendante en introduisant plusieurs variables tests dans votre raisonnement⁴⁷. Dans ce cas, vous allez croiser plus que deux variables.
- ◇ La mobilisation du matériau : la dernière étape consiste à présenter les tableaux de façon lisible dans le mémoire. Notez qu'un tableau ne doit pas comprendre un nombre trop important de cases pour être lisibles.

Les tableaux doivent systématiquement être accompagnés d'un ou plusieurs paragraphe(s) synthétisant leurs enseignements. Ces présentations seront liées au développement progressif de votre argumentation. Veillez donc à concevoir votre argumentation dans une perspective de développement progressif.

Il convient de noter que la présentation et l'analyse des tableaux permettent de confirmer ou non la ou les hypothèse(s) que vous avez posées et ainsi de répondre à votre question. Mais elles permettent également de mettre en avant les individus ou les groupes et plus largement les acteurs qui « échappent » aux hypothèses⁴⁸. Ces cas peuvent se révéler très intéressants pour votre travail.

Pour aller plus loin, on consultera utilement les références suivantes :

FOX William, *Statistiques sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences sociales », 2000.

GHIGLIONE Rodolphe et MATALON Benjamin, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2004.

⁴⁷ DE SINGLY François, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 116.

La période d'écriture (ou rédaction) est une étape charnière de votre mémoire. En effet, il s'agit de mettre par écrit tout le travail réalisé durant plusieurs mois, d'une manière structurée, en répondant à la question de recherche et en poursuivant un objectif bien précis.

D'emblée, il convient de mentionner qu'il y a autant de manières d'envisager la rédaction qu'il y a d'individus. Si quelques conseils peuvent parfois être donnés, chaque étudiant se lance dans la rédaction à sa façon. Certains peuvent privilégier la rédaction de différentes sections au fur et à mesure de l'avancement de leur recherche, tandis que d'autres préfèrent rédiger le document final en un seul bloc. Parlez-en avec votre promoteur qui pourra également vous préciser ses attentes et vous donner ses conseils personnels.

N'hésitez pas à consulter des mémoires à la bibliothèque où à vous inspirer de certains articles pour vous familiariser avec les techniques de rédaction. Cela permettra ainsi certaines comparaisons avec votre texte.

Conseil

D'une manière générale, le mémoire en science politique comprendra trois grandes parties : l'introduction, le corps de l'argumentation et la conclusion. À cela peuvent s'ajouter les annexes. Cette section est aussi l'occasion de revenir sur la formulation du titre et sur l'importance du travail de réécriture.

Avant de passer en revue ces différents éléments, il convient de préciser que le règlement des mémoires fixe en son article 5.1 la taille maximale du mémoire.

Article 5.1 du règlement des mémoires

La qualité d'un mémoire n'étant pas liée à son volume, le travail doit comprendre entre 45 et 55 pages, format A4, bibliographie et annexes éventuelles non comprises.

L'introduction

Définition

L'introduction est la partie dans laquelle l'étudiant indique ce qu'il va faire dans son mémoire. Ainsi, il indique sa problématique, expose sa question de recherche – et éventuellement ses hypothèses – et présente la manière dont il va répondre à sa question. L'introduction est importante car elle fixe la ligne directrice du mémoire ; elle donne une indication précise sur la trajectoire suivie durant tout le document.

L'introduction doit également permettre de contextualiser la problématique choisie. Afin de donner du sens à votre travail, n'hésitez pas à y exposer les raisons ayant présidé au choix de votre problématique. Elle permet ainsi de dévoiler tout l'intérêt de votre sujet et doit accrocher le promoteur et les lecteurs. Elle doit donner l'envie aux membres du jury de lire votre travail.

Dans certains cas, les développements méthodologiques se trouvent dans l'introduction. Il n'y a pas de règle précise à ce sujet. Discutez-en avec votre promoteur, en fonction de la méthodologie choisie. Par exemple, si vous optez pour une procédure méthodologique expérimentale, il sera peut-être plus pertinent de faire un court chapitre sur celle-ci dans le corps de l'argumentation.

Il peut être conseillé de faire son introduction une fois le mémoire terminé.

Conseil

Quand vous avez rédigé votre introduction, soumettez-là à une connaissance et posez-lui les deux questions suivantes : l'exposé de ma problématique et de ma question de recherche est-il clair ? Les pages d'introduction donnent-elles envie de poursuivre la lecture du document ?

Le corps de l'argumentation

Le corps de l'argumentation est la partie dans laquelle l'étudiant développe son argumentation et répond progressivement à sa question de recherche – en confirmant ou en infirmant éventuellement son hypothèse. Il n'y a pas une seule façon d'envisager le corps de l'argumentation. Il est conseillé d'en discuter avec le promoteur.

Définition

Cette partie pourra comprendre, en fonction de la problématique et de la question de recherche, les éléments suivants :

- ◇ Le cadre théorique.
- ◇ Les développements méthodologiques.
- ◇ La présentation de l'étude de cas, du terrain et du contexte.
- ◇ L'analyse des données récoltées.

Il est primordial que le corps de l'argumentation soit structuré et cohérent. La manière dont l'argumentation est présentée doit s'inscrire dans la ligne directrice établie dans l'introduction. Pour ce faire, il est utile de faire des liens entre les différents chapitres et les différentes sections de cette partie.

Il faut éviter de cloisonner les parties et les chapitres. Au contraire, il faut montrer que l'ensemble se tient et que tous les éléments mis sur le papier alimentent d'une façon ou d'une autre l'argumentation. Par exemple, lorsque vous développez un cadre théorique, il ne convient pas de l'abandonner une fois rédigé. Il doit être mobilisé dans les différentes étapes de votre argumentation.

Posez-vous la question de l'utilité de ce que vous écrivez. La rédaction ne consiste pas à mettre par écrit tout ce que vous avez appris grâce à votre mémoire. La rédaction est faite de choix. Ne se trouveront dans le document final que les éléments répondant à votre question et s'inscrivant dans la ligne directrice présentée dans l'introduction.

Afin de garantir un sens au corps de votre argumentation, il peut être utile de prendre le lecteur par la main. Cela ne prend que deux ou trois phrases, incite à ne pas s'éloigner de la ligne directrice et assure un enchaînement fluide entre les différentes parties du mémoire.

Conseil

Il convient également de veiller à l'équilibre général du mémoire. Le découpage du mémoire en parties, chapitres et sections doit être bien pensé. Il ne doit pas y avoir un déséquilibre, par exemple, entre un chapitre faisant 40 pages et un autre en faisant 15. Un tel déséquilibre peut traduire différents cas de figure :

- ◇ Un chapitre (ou une partie) est trop volumineux car il contient des éléments moins pertinents pour votre argumentation. Il convient dans ce cas, de se référer à la ligne directrice présentée dans l'introduction pour voir dans quelle mesure certains éléments peuvent être enlevés.
- ◇ Un chapitre (ou une partie) est trop mince car il y a une mauvaise répartition de votre argumentation. Dans ce cas, certaines sections peuvent par exemple passer d'un chapitre à l'autre.
- ◇ Un chapitre (ou une partie) est trop mince car vous n'avez pas assez de données pour étayer votre argumentation. Dans ce cas, il convient de pallier ce manque en poursuivant la récolte de certaines données.

Conseil

Dans le corps de votre argumentation, il est conseillé de diversifier les sources. Ainsi, évitez de citer trop souvent le même auteur. Ne citez pas non plus abusivement les écrits de votre promoteur. La mémoire est un travail original montrant votre apport personnel sur la problématique choisie.

Conseil

L'utilisation du « je » ou du « nous »

Le recours au « je » ou au « nous » se pose pour de nombreux étudiants. Il vous est conseillé de poser la question à votre promoteur. Si vous souhaitez éviter ce dilemme, il peut vous être conseillé de recourir au pronom impersonnel (ce qui nécessitera une reformulation de vos affirmations).

La conclusion

La conclusion est la partie dans laquelle l'étudiant tire les enseignements de son travail et de son raisonnement, en répondant à sa question de recherche et éventuellement en vérifiant ou non son hypothèse. La conclusion permet également à l'étudiant de mettre son travail en perspective et de prendre de la hauteur par rapport à la problématique traitée.

Définition

Pour ce faire, il est bon de rappeler la problématique, la question posée dans l'introduction du mémoire et de synthétiser l'ensemble de votre argumentation. La conclusion peut ainsi reprendre toutes les conclusions intermédiaires qui ont été développées dans le corps de l'argumentation.

La conclusion ne doit pas être envisagée comme le fidèle miroir de l'introduction. Introduction et conclusion sont complémentaires, la deuxième s'inscrivant dans la continuité de la première.

La conclusion peut également permettre de mentionner les limites du travail réalisé. Différentes contraintes peuvent s'imposer pour la réalisation du mémoire. Il peut être pertinent de montrer que vous avez conscience des différentes limites de votre travail, que ce soit d'un point de vue théorique, méthodologique, matériel, etc.

Enfin, la conclusion doit vous permettre de donner une affirmation plus globalisante par rapport à votre problématique et de montrer, en quelque sorte, que votre travail s'inscrit plus généralement dans d'autres phénomènes ou d'autres événements politiques plus généraux. Si vous souhaitez continuer dans le domaine de la recherche, la conclusion peut être l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives et de poser de nouvelles questions.

Les annexes

La question du contenu des annexes se pose souvent pour de nombreux étudiants. D'une manière générale, soyez parcimonieux lorsque vous envisagez les annexes. Il ne sert à rien de mettre des documents disponibles par ailleurs (comme des législations, des rapports, etc.).

Peuvent se trouver dans les annexes, les documents ou sources qui ne sont pas disponibles ou qui le sont très difficilement. Les annexes apportent une plus-value à votre travail. Peuvent ainsi s'y retrouver :

- ◇ Des transcriptions d'entretiens.
- ◇ Des tableaux découlant de l'analyse d'une enquête par questionnaire.
- ◇ Le protocole d'entretiens.
- ◇ Quelques éléments méthodologiques non précisés dans le corps de l'argumentation.
- ◇ Des documents d'archives difficilement accessibles.
- ◇ Des documents non publiés (avec toutefois l'autorisation de la personne qui vous les a communiqués).
- ◇ Des cartes et des graphiques (éviter les photos si elles ne sont pas pertinentes).

L'élaboration des titres

L'élaboration des titres (à la fois le titre de votre mémoire et les différents titres de parties, chapitres ou sections) n'est pas une chose aisée et il convient de ne pas prendre cette étape à la légère.

Le titre du mémoire doit refléter au mieux la problématique et la question au cœur de votre mémoire. Il est préférable que le titre soit plutôt court que trop long et qu'il reprenne le ou les concept(s) théorique(s) qui se trouvent au cœur de votre réflexion. Limitez fortement le nombre de concepts mobilisés. En effet, plus un titre est long, plus vous risquez d'y mettre des concepts nécessitant des développements et plus vous ouvrez des portes qu'il faudra d'une façon ou d'une autre justifier ou refermer dans votre argumentation. Idéalement, votre titre peut reposer sur un ou deux concepts indiquant clairement l'idée principale de votre mémoire.

Le même processus peut s'appliquer pour l'élaboration des titres des parties, chapitres et sections. Ils précisent clairement les lignes directrices de chaque partie, de chaque chapitre ou de chaque section. Afin d'avoir une vue d'ensemble de vos titres, il peut être bon de les reprendre (via la table des matières) et de voir si l'ensemble est bien harmonisé et si le cheminement à travers les titres reflète fidèlement la structure de votre argumentation.

« Souvent, parce que l'idée s'est clarifiée et décantée, c'est en fin de [mémoire] qu'on trouve les titres les meilleurs. Alors n'hésitez pas à remplacer les anciens [titres] par des titres plus parlants, précis, expressifs [...] ».

Conseil

Les citations

Afin d'éviter toute forme de plagiat (voir *infra*, Le plagiat), il existe certaines règles pour citer vos sources :

- ◇ Toute citation se fait entre guillemets français (« ... »). En fin de citation, le guillemet fermant est placé avant le point final de la phrase citée.

Exemple : Comme l'a souligné Pascal Perrineau, « le pouvoir, sauf à prendre le visage de l'arbitraire ou de l'impuissance, ne peut fonctionner sans confiance »¹.

- ◇ Lorsque la citation contient elle-même des guillemets français ; ces derniers sont remplacés par des guillemets anglais simples ('...') dans votre citation.

Dans un ouvrage de Pascal Perrineau, une phrase est rédigée de la façon suivante : Le lent processus de déclin des liens sociaux remonte à la décennie 1970 au cours de laquelle la figure de « l'homme public » a décliné au profit de celle de « l'homme privé ».

Pour votre citation, les guillemets français sont à remplacer par des guillemets anglais simples.

Exemple : Dans son dernier ouvrage, Pascal Perrineau a rappelé que « le lent processus de déclin des liens sociaux remonte à la décennie 1970 au cours de laquelle la figure de 'l'homme public' a décliné au profit de celle de 'l'homme privé' »¹.

- ◇ Lorsqu'un ou plusieurs mots de la source originale sont supprimés dans une citation, il convient de le ou les remplacer par [...].

¹ BEAUD Michel, *op. cit.*, p. 155.

Dans un ouvrage sur les comportements électoraux des Français, une phrase est rédigée de la façon suivante : En revanche, les institutions du « lointain », que celui-ci soit national, européen ou supranational, ne sont l'objet que d'une confiance minoritaire.

Pour votre citation, vous souhaitez supprimer certaines parties. La citation prend la forme suivante :

Comme le montrent de nombreuses enquêtes du Centre d'études politiques de Sciences Po Paris, « les institutions du 'lointain' [...] ne sont l'objet que d'une confiance minoritaire »¹.

- ◇ Lorsqu'un mot d'une source originale est modifié dans une citation, la modification apparaît entre crochets [].

Exemple : En effet, Andrés Davila et Mario Domínguez rappellent « ce qui est exprimé dans la dénomination même de *focus group* : 'focaliseur' [qui] désigne un appareil ou dispositif servant à focaliser ; c'est-à-dire, concentrer, rassembler »¹.

Dans cet exemple, le « qui » a été ajouté afin de rendre la structure de la phrase plus fluide.

- ◇ Lorsque vous souhaitez insister sur un ou plusieurs mots dans une citation en le (les) mettant en italique, en gras ou en le (les) soulignant, il convient de préciser dans la référence que l'accentuation a été ajoutée par vos soins. À la fin de la référence citée, vous ajouterez ainsi [nous soulignons].

Exemple : Ainsi, pour cet auteur, le concept de génocide devrait être rédigé sur la base de deux considérations générales. « En premier lieu, le génocide [...] est la destruction physique (et biologique) de la vie d'êtres humains. En second lieu [...] est dirigé contre les membres individuels *de tout groupe humain* en tant que tel »¹.

¹ DROST Pieter N., *The Crime of State. Penal Protection for Fundamental Freedoms of Persons and Peoples. Book II. Genocide. United Nations Legislation on International Law*, Leyden, A. W. Sythoff, 1959, p. 125 [nous soulignons].

- ◇ Lorsque vous donnez une traduction dans une citation, celle-ci est mentionnée après la référence, entre crochets [notre traduction].

Il ne sert à rien de citer en long et en large un ou plusieurs auteurs et d'entrecouper votre texte de citations multiples et variées. Pour éviter cela, il est recommandé de paraphraser, c'est-à-dire d'explicitier l'idée de l'auteur que vous mobilisez avec vos mots à vous. Cette façon de faire permet de se réapproprier les écrits d'un auteur mais cela demande un travail de réflexion, de maturation et d'écriture plus important.

Quelle que soit la façon dont vous citez une source (en usant d'une citation ou en paraphrasant un auteur), il est indispensable de toujours bien indiquer la provenance de la source. La section suivante s'intéresse donc aux référencements bibliographiques.

Les référencements bibliographiques

Dans le cadre du mémoire, les référencements bibliographiques sont primordiaux. Plusieurs possibilités s'offrent à vous. Une exigence doit toutefois être respectée : la cohérence dans la manière de référencer vos sources. Il existe classiquement deux façons de référencer les sources :

- ◇ La méthode « **Oxford** » : cette méthode consiste à insérer les références bibliographiques complètes en notes de bas de page. Chaque citation fait ainsi l'objet d'un appel de note. La référence inclut la ou les page(s) utilisée(s). Cette méthode impose tout de même une bibliographie à la fin du mémoire.

Exemple :

¹ BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, coll. « manuel », 2008, p. 527.

Remarque : quand la référence a déjà été citée précédemment, on veillera à utiliser deux locutions latines différentes :

∅ *op. cit.* : cette locution est utilisée quand une référence a déjà été citée précédemment et qu'elle n'est pas identique à celle qui la précède immédiatement. On veillera à rappeler le titre ou la première partie de celui-ci.

Exemple :

¹ BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, coll. « manuel », 2008, p. 527.

² BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2006, p. 36.

³ BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, *op. cit.*, p. 529.

∅ *Ibid.* : cette locution est utilisée quand il s'agit de citer une référence identique à la référence précédente immédiate.

Exemple :

¹ WILLE Fanny et DESCHOUWER Kris, *À propos d'hommes et de pouvoir. La Formation des coalitions au sein des communes belges*, Bruxelles, Academic ans Scientific Publishers, 2012, 192 p.

² *Ibid.*

- ◇ La méthode « **Harvard** » : cette méthode se veut plus économique puisqu'il s'agit d'indiquer la référence entre parenthèses dans le corps du texte juste après la citation. Sont repris pour la référence le nom de l'auteur, l'année de publication et la ou les page(s) utilisée(s). La référence complète se trouve alors à la fin du mémoire.

Exemple :

(Braud, 2008, 57).

Remarque : si vous utilisez les références d'un même auteur ayant publié plusieurs textes durant la même année, vous ajoutez alors les lettres a, b, c, etc. après l'année ; lettres qui seront également présentes dans la bibliographie finale.

Quelle que soit la méthode pour laquelle vous optez (et vous ne pouvez changer de méthode au sein du même document), les références de votre bibliographie finale devront respecter une série de règles en fonction de la source que vous utilisez. Les développements suivants envisagent différents types de sources, à distinguer dans votre bibliographie finale.

Ouvrage

BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères », 2006, 202 p.

Ouvrage collectif

LEFEBVRE Barbara et FERHADJIAN Sophie (dir.), *Comprendre les génocides du XX^e siècle. Comparer-Enseigner*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2007, 319 p.

LAUTERWEIN Andréa (coord.), *Rire, Mémoire, Shoah*, Paris, Éditions de l'éclat, 2009, 397 p.

Il faut noter que les responsables d'un ouvrage collectif peuvent être désignés de différentes façons, chacun renvoyant à une abréviation précise :

- ◇ Directeurs : dir.
- ◇ Coordinateurs : coord.
- ◇ Éditeurs : éd.

Contribution à un ouvrage collectif

BRAUD Philippe, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, pp. 335-393.

Article de revue

KITZINGER Jenny, « The methodology of Focus Groups : the importance of interaction between research participants », *Sociology of Health & Illness*, 1994, vol. 16, n° 1, pp. 103-121.

Communication dans un congrès ou colloque

DELMONT Marie-Hélène, « Du savoir de l'entreprise hiérarchique au savoir-gérer de l'entreprise en réseau », in *Actes du 3^e congrès IFSAM*, 8-11 juillet 1996, Paris.

Site Internet

TOPAN Angelina, « The resignation of the Santer-Commission : the impact of 'trust' and 'reputation' », *European Integration online Papers*, 2002, vol. 6, n° 14, disponible à l'adresse suivante : <http://eiop.or.at/eiop/texte/2002-014a.htm> (consultée le 26 juin 2013).

Dans certains cas, les adresses Internet sont particulièrement longues. Il vous est dès lors conseillé de revenir à la racine du site Internet.

Par exemple, la référence suivante :

VAN DE WOESTYNE Francis, « Euthanasie : le débat divise tous les partis », *La Libre Belgique*, 26 juin 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/euthanasie-le-debat-divise-tous-les-partis-51ca646d3570b73efa89f457> (consultée le 26 juin 2013).

devient :

VAN DE WOESTYNE Francis, « Euthanasie : le débat divise tous les partis », *La Libre Belgique*, 26 juin 2013, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lalibre.be/> (consultée le 26 juin 2013).

Texte de lois

Loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale (M. B. du 30 mars 1995).

Article 5, § 1^{er} de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs (M. B. du 30 avril 1965).

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950.

Pour de plus amples détails, il est conseillé de consulter l'ouvrage suivant : VANDERNOOT Pierre (dir.), *Guide des citations, références et abréviations juridiques*, Waterloo, Kluwer, 2010, 5^e éd., pp. 28-43, disponible [ici](#).

Documents préparatoires

Proposition de loi spéciale portant des réformes institutionnelles, *Doc. parl.*, Sénat, 2007-2008, n° 4-602/1, p. 2.

Projet de décret modifiant le décret du Parlement wallon du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les logements abandonnés en Région wallonne, rapport présenté au nom de la Commission du Budget, des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens, *Doc.*, Parlement wallon, 2003-2004, n° 545/4, p. 3.

Pour de plus amples détails, il est conseillé de consulter l'ouvrage suivant : VANDERNOOT Pierre (dir.), *Guide des citations, références et abréviations juridiques*, Waterloo, Kluwer, 2010, 5^e éd., pp. 43-54, disponible [ici](#).

Jurisprudence

Pour connaître toutes les façons de citer la jurisprudence, il est conseillé de consulter l'ouvrage suivant : VANDERNOOT Pierre (dir.), *Guide des citations, références et abréviations juridiques*, Waterloo, Kluwer, 2010, 5^e éd., pp. 54-86, disponible [ici](#).

Le plagiat

Le mauvais usage de la citation et l'absence de référencements bibliographiques entraînent le plagiat, lourdement sanctionné par l'Université de Liège.

Avant toute chose, il convient de définir le plagiat. Sur le site institutionnel de l'Université de Liège, le plagiat est défini comme « une faute déontologique grave qui consiste à présenter comme s'il s'agissait d'une production personnelle quelque chose qui a en réalité été écrit ou produit par quelqu'un d'autre »². Trois cas de figure sont considérés par l'Université de Liège comme relevant du plagiat :

- ◇ « Si on insère dans son texte un extrait d'un document sans le placer entre guillemets et sans en indiquer la référence complète (auteur, source, an-

² Université de Liège, « Quelles sont les diverses formes de plagiat ? », disponible à l'adresse suivante : http://www.ulg.ac.be/cms/c_146131/le-plagiat (consultée le 1^{er} juillet 2013).

née). Et ce, quels que soient le support, la langue d'origine ou la longueur de l'extrait repris. Une mise en italique ou en gras ne suffisent pas. Les guillemets et la citation explicite et complète de la source sont indispensables.

- ◇ Si on insère dans son texte un raisonnement, une analyse, une image, un graphique... d'autrui sans en donner la référence complète.
- ◇ Si on paraphrase en tout ou en partie un document sans en donner la référence complète »³.

Le plagiat est lourdement sanctionné par l'Université de Liège par une sanction immédiate et des sanctions disciplinaires éventuelles, comme l'indiquent les articles 49 et 79 du Règlement des études et des examens.

Encadré 4 - Extraits du règlement des études et des examens

Article 49

§1 Toute fraude ou plagiat entraîne une note de 0/20 pour l'activité d'enseignement concernée. L'enseignant avertit aussitôt l'étudiant et le président du jury (ou si l'enseignant est le président du jury, le doyen ou, le cas échéant, le vice-doyen).

À sa demande, l'étudiant peut être entendu par le président du jury (ou si l'enseignant est le président du jury, le doyen ou, le cas échéant, le vice-doyen).

§2 Si le cas le justifie et à la demande du président du jury (ou si l'enseignant est le président du jury, le doyen ou, le cas échéant, le vice-doyen), il peut en outre être fait application des peines disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

§3 En cas de flagrant délit, l'enseignant ou l'une des personnes prévues à l'article 45 §1 al. 2 et 3, est habilité à prendre toute mesure utile à faire cesser la fraude. Dans les plus brefs délais, les faits sont communiqués par l'enseignant concerné au président du jury (ou si l'enseignant est le président du jury, le doyen ou, le cas échéant, le vice-doyen).

³ Université de Liège, « Quelles sont les diverses formes de plagiat ? », *op. cit.*

Article 79

L'article 60 de la Loi du 28 avril 1953 permet aux autorités académiques de prononcer une peine disciplinaire à l'encontre d'un étudiant.

Ces peines disciplinaires sont les suivantes :

1. l'admonition
2. la suspension du droit de fréquenter les cours, laboratoires et séminaires durant un mois
3. la suspension du droit de fréquenter l'université pour une durée de plus d'un mois (sans pouvoir dépasser un an)
4. l'exclusion

Elles sont prononcées selon le cas par le recteur (peines 1, 2 et 3) ou le Conseil d'administration (peine 4) après instruction par une commission composée d'un membre du service juridique et d'un membre de la direction générale à l'enseignement et à la formation. L'étudiant doit être appelé et entendu. Il peut se faire accompagner de la personne de son choix. La décision est motivée.

Ces peines peuvent être appliquées aux étudiants dont le comportement est de nature à perturber gravement les activités universitaires et/ou à porter gravement atteinte à l'honneur et/ou aux valeurs de l'Université.

Pour l'application de l'alinéa précédent, sont réputés porter gravement atteintes aux valeurs de l'Université toute fraude ou tout plagiat (art.49).

Pour toute information concernant le plagiat, il est indispensable de se référer au site internet de l'Université (cliquez [ici](#)).

La réécriture

La phase d'écriture doit se terminer par un processus de réécriture. Il arrive très souvent que les étudiants ne rédigent qu'une version du mémoire. Or, un tel travail nécessite de remettre son ouvrage sur le métier en relisant et en réécrivant certaines parties.

Ce travail de réécriture est fondamental car il permet :

- ◇ de reformuler votre argumentation, de la rendre plus claire et plus fluide.
- ◇ d'assurer la cohérence de l'ensemble de vos développements. Il arrive

en effet que des mémoires présentent des incohérences, témoignant de l'absence de relecture et de réécriture du travail.

- ◇ de bien structurer votre argumentation en recourant à des transitions liant les différentes sections de votre travail.
- ◇ de bannir l'emploi du futur dans votre texte, notamment lorsque vous annoncez un plan. Les étudiants annoncent régulièrement leurs développements en recourant au futur. Il est préférable d'utiliser le présent, ce qui témoigne d'un travail de réécriture et de prise de distance par rapport à l'objet d'étude.
- ◇ de prendre le lecteur par la main dans vos développements. Le mémoire se construisant par étapes successives, il est primordial de présenter un travail avec un fil rouge, éventuellement rappelé aux moments importants de votre argumentation.

D'une manière générale, n'oubliez pas qu'on n'écrit pas comme on parle. La phase de réécriture permet d'adapter vos développements aux exigences de la lecture.

La défense du mémoire clôture l'ensemble du travail. Elle est complémentaire au document écrit et permet de développer de nouveaux aspects. Importante, cette dernière étape est prise en compte dans l'évaluation car elle permet de jauger l'acquisition de certaines compétences, notamment en termes de capacités orales. D'une durée d'environ 45 minutes, la défense se compose de deux parties.

La première partie est constituée par un exposé d'une dizaine de minutes. Le jury de votre mémoire ayant lu le document, cet exposé n'est pas une répétition du travail écrit. L'exposé n'est pas une synthèse du mémoire. Durant le temps imparti, il vous est demandé d'aller au-delà de votre travail écrit. Qu'est-ce qui est attendu lors de la première partie de la défense ? La présentation doit avant tout vous permettre de parler de votre mémoire et de votre problématique, et non de vous-même... Il est conseillé de mettre en perspective les résultats de votre travail, entre autres, avec les éléments suivants :

- ◇ L'intérêt pour la problématique traitée.
- ◇ Vos motivations par rapport à votre problématique.
- ◇ Les limites de votre travail (à la fois d'un point de vue théorique, méthodologique ou empirique).
- ◇ Les problèmes et les difficultés auxquels vous avez été confronté.
- ◇ Les expériences (positives ou négatives) vécues durant ce travail.

La deuxième partie est constituée par le questionnement de l'étudiant d'une durée d'environ 20 à 30 minutes. Durant cette partie, les différents membres du jury posent plusieurs questions et formulent certaines remarques. Il vous est demandé d'apporter des réponses claires et concises en mobilisant des arguments complémentaires à ceux développés dans votre document écrit. L'étudiant ne répond pas systématiquement après chaque question ou remarque. Il laisse chaque membre du jury clôturer son intervention ; d'où l'importance de prendre des notes durant la partie relative au questionnement. Par vos réponses, vous devez montrer votre capacité de synthèse en un temps donné. Durant votre défense, n'hésitez pas à accepter les critiques. Même si vous

pouvez amener une série de réponses aux questions et remarques formulées, vous êtes considéré comme étant toujours en réflexion par rapport à votre problématique. Faites donc preuve d'ouverture et ne vous braquez surtout pas par rapport aux interventions des membres du jury. Par contre, si certaines critiques ne vous semblent pas justifiées, réfutez-les de manière diplomatique et en mobilisant un argumentaire scientifique.

Conseil

Pour que la défense se déroule dans de bonnes conditions, veillez à avoir avec vous :

- Un bic.
- Un support pour écrire.
- Une bouteille d'eau.

Notez enfin que le recours à un logiciel de présentation (PowerPoint, Keynote ou encore Prezi, accessible via une connexion internet) n'est nullement imposé pour cet exercice. Ce choix est laissé à la libre appréciation de chacun des étudiants. Il peut être rappelé tout au plus que l'usage d'un tel logiciel peut soutenir votre présentation orale mais peut également la déformer. Soyez donc vigilant et parlez-en à votre promoteur.

L'évaluation

L'évaluation du mémoire se base sur la spécificité de ce travail (voir *supra*, La définition du mémoire) et les objectifs qui lui sont assignés (voir *supra*, Les objectifs du mémoire). Sur la base de ces éléments et compte-tenu du développement attendu de certaines compétences, la grille ci-dessous présente les critères pouvant être utilisés pour l'évaluation du mémoire.

Sur la base de cette grille, le jury du mémoire délibère et attribue souverainement une cotation.

| Critères |
|--|
| <p>Maîtrise de l'objet politique et des concepts théoriques</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation de la problématique ; - Formulation de la question de recherche et des hypothèses ; - Mobilisation d'un cadre théorique approprié ; - Mobilisation, connaissance et mise en perspective de ressources scientifiques. |
| <p>Analyse d'un terrain</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contextualisation de la problématique ; - Qualité de la recherche de terrain ; - Articulation entre théorie et terrain. |
| <p>Adoption d'une démarche scientifique</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'objectivation ; - Sens critique ; - Esprit de synthèse ; - Adéquation de la méthodologie avec la problématique ; - Apports personnels et originalité de la problématique. |
| <p>Développement d'un raisonnement juridique*</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des sources juridiques (référencement) ; - Raisonnement juridique ; - Intégration entre le droit et la science politique. |

| Critères |
|--|
| <p>Pratique d'une communication scientifique et technique</p> <p>Communication écrite</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du titre ; - Présence de ligne(s) directrice(s) ; - Argumentation du corps du texte (cohérence, fluidité) ; - Équilibre général du mémoire (table des matières) ; - Conclusion ; - Bibliographie (pertinence des sources). <p>Communication orale</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarté de l'exposé oral ; - Qualité des supports utilisés ; - Maîtrise du sujet et argumentation des réponses lors de la défense. |
| <p>Formes</p> <p>Commentaires :</p> <p>Peuvent notamment être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orthographe ; - Style d'écriture ; - Références bibliographiques ; - Citations ; - Notes de bas de page ; - Mise en page ; - Nombre de pages. |

* Ce critère ne s'applique que pour les mémoires présentant une composante juridique importante

La possibilité est offerte à certains étudiants de réaliser un master en politiques européennes et relations euro-méditerranéennes en co-diplomation avec l'Université de Catane. Dans le cadre de ce master, un mémoire doit également être déposé par l'étudiant. Des règles spécifiques s'appliquent, complémentaires à l'ensemble des développements mentionnés dans ce guide, qu'il convient de présenter.

Deux cas de figure sont possibles. D'une part, les étudiants en provenance de Catane réalisant leur mémoire à l'Université de Liège se voient appliquer les règles établies par cette dernière. Dans la mesure où les étudiants effectuent leur 2^e année de Master à l'Université de Liège, les différentes échéances liées au mémoire sont différentes. À titre d'exemple, l'étudiant doit avoir déposé son projet de mémoire pour le 1^{er} décembre au plus tard. Le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais. Le jury du mémoire est composé de trois personnes, dont un membre de l'Université de Catane. Enfin, le mémoire est défendu oralement à Liège et peut être défendu par vidéo conférence (via Skype). Un règlement disponible sur le site du Département précise toutes les formalités à respecter pour les étudiants en provenance de Catane ([cliquez ici](#)).

D'autre part, les étudiants en provenance de Liège réalisant leur mémoire à l'Université de Catane se voient appliquer les règles établies par cette dernière. Dans la mesure où les étudiants effectuent leur 2^e année de Master à l'Université de Catane, les différentes échéances liées au mémoire sont différentes. Ainsi, durant l'année académique, il vous sera d'abord demandé de choisir la date pour la présentation de votre mémoire (en première ou en deuxième session). Ce choix vous contraindra à rendre le mémoire pour une date précise et la défense sera programmée quinze jours après la remise de votre travail. Le mémoire est rédigé en anglais ou en italien et comprend entre 50 et 70 pages. Le jury est composé de quatre ou cinq personnes, dont un membre de l'Université de Liège. Enfin, le mémoire est défendu oralement à Catane. À

votre arrivée à l'Université de Catane, il convient de vous informer des règles précises mises en place par cette institution.

N'hésitez pas à contacter Quentin Michel (qmichel@ulg.ac.be) et Concetta Falzone (C.Falzone@ulg.ac.be) qui coordonnent ce master au niveau de l'Université de Liège.

Le mémoire en science, technologie et société

La possibilité est offerte à certains étudiants de réaliser un master en science, technologie et société à l'Université de Maastricht¹. Dans le cadre de ce master, un mémoire doit également être déposé par l'étudiant. Des règles spécifiques s'appliquent, complémentaires à l'ensemble des développements mentionnés dans ce guide, qu'il convient de présenter.

D'emblée, il faut souligner que l'année réalisée à l'Université de Maastricht se divise en deux parties. La première partie rassemble différents cours donnés au premier semestre (équivalant à 30 crédits). La deuxième partie comprend quelques cours (8 crédits) et le projet de recherche (22 crédits) dont fait partie le mémoire.

Le mémoire à rendre dans le cadre de ce master compte entre 15.000 et 20.000 mots. Ce document est considéré comme la production écrite la plus importante de l'étudiant durant son année d'étude. L'objectif principal est de permettre à l'étudiant de démontrer sa maîtrise d'un sujet précis et sa capacité à faire un travail de recherche et à présenter un ensemble complexe d'idées. Différentes compétences sont exigées pour ce travail :

- Capacité à spécifier clairement des objectifs.
- Capacité à planifier effectivement son travail.
- Capacité à faire des recherches dans la littérature.
- Capacité à utiliser de manière critique des données.
- Capacité à choisir et à appliquer des méthodes analytiques appropriées.
- Capacité d'interpréter des résultats et de les comparer avec la littérature existante.
- Capacité à critiquer les résultats et à suggérer des développements ultérieurs.
- Capacité de présentation du travail d'une manière scolaire et profession-

¹ Il faut noter que ce master vaut 120 crédits ECTS ; la première année (60 crédits) étant réalisée à l'Université de Liège et la seconde (60 crédits) à l'Université de Maastricht.

nelle.

Sachez que le mémoire réalisé dans le cadre de ce master inclut une introduction mentionnant les objectifs, l'étendue du sujet, la description des méthodes et un plan du travail. La conclusion résume l'argumentation et n'introduit pas de nouvelles données. Toutefois, cette conclusion doit mettre en perspective les résultats avec les objectifs et d'autres thèmes liés au sujet du mémoire.

Deux personnes au minimum encadrent l'étudiant : un superviseur (provenant de l'ULg) et un lecteur (provenant de l'Université de Maastricht). À ces deux personnes, il peut être ajouté un membre de l'European Inter-University Association on Society, Science and Technology (ESST).

N'hésitez pas à contacter François Mélard (F.Melard@ulg.ac.be) et Pierre Delvenne (pierre.delvenne@ulg.ac.be) qui coordonnent ce master au niveau de l'Université de Liège.

Encadré 5 - Accord de supervision

Dans le cadre de votre mémoire, vous serez amené à signer un contrat avec votre superviseur. Ce contrat prévoit une série de droits et d'obligations pour les deux parties ; tels que : être bien préparé pour les réunions, tenir le superviseur régulièrement informé, informer l'étudiant de la manière dont la supervision est assurée, etc.

Différents critères entrent en ligne de compte pour l'évaluation du mémoire :

- Structure et organisation.
- Argumentation.
- Utilisation de la littérature.
- Collecte et analyse des données.
- Contenu (dont l'originalité).
- Conclusions générales et contributions à la littérature existante.
- Présentation et forme.

Il n'y a pas de défense orale pour ce mémoire. Seule l'évaluation du document écrit permet de déterminer la cote finale. Il convient de noter que les points attribués au mémoire ne correspondent pas à notre échelle de cotation (échec-satisfaisant-bien-excellent). Toutefois une table de conversion a été mise en place afin d'assurer la correspondance des points. De plus amples informations vous seront données au début de votre année. Veuillez notamment à lire attentivement le document suivant : Faculty of Arts and Social Sciences, *Handbook ESST*, 66 p.

Les lectures recommandées

Généralités

ALBARELLO Luc, *Apprendre à chercher*, Bruxelles, De Boeck, 4^e éd., coll. « Méthodes en sciences humaines », 190 p.

BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, 2006, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 202 p.

GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, coll. « Précis », 2001, 11^e éd., 1019 p.

MACE Gordon et PÉTRY François, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences humaines », 2010, 146 p.

QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2006, 256 p.

Méthodologies

BARBOUR Rosaline S. et KITZINGER Jenny, *Developing Focus Group Research. Politics, Theory and Practice*, Londres, Sage Publications, 2001, 225 p.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, 291 p.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères », 2010, 334 p.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, coll. « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011, 126 p.

BONNAFOUS Simone et TEMMAR Malika (éd.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, Éditions Ophrys, coll. « Les Chemins du discours », 2007, 165 p.

BURNHAM Peter, GILLAND Karin, GRANT Wyn et LAYTON-HENRY Zig, *Research Methods in Politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, coll. « Political Analysis », 308 p.

DE SINGLY François, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, série « L'enquête et ses méthodes », 2^e éd., 2011, 128 p.

DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, *L'entretien collectif*, Paris, Armand Colin, Série « L'enquête et ses méthodes », 2005, 126 p.

FINK Arlène, *The Survey Kit*, London, Sage Publications, 2003, 2^e éd., 10 volumes.

FLICK Uwe, VON KARDOFF Ernst et STEINKE Ines (ed.), *A Companion to Qualitative Research*, London, Sage Publications, 2004, 432 p.

FOX William, *Statistiques sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences sociales », 2000, 374 p.

GHIGLIONE Rodolphe et MATALON Benjamin, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2004, 301 p.

JONES Russel A., *Méthodes de recherche en sciences humaines*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 1999, 332 p.

KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, coll. « ICOM », 2012, 238 p.

LESSARD-HÉBERT Michelle, GOYETTE Gabriel, BOUTIN Gérald, *La Recherche Qualitative : Fondements et Pratiques*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 1997, 124 p.

MARSH David et STOKER Gerry, *Theory and Methods in Political Science*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002, 2^e éd., coll. « Political Analysis », 368 p.

MEYNAUD Hélène Y. et DUCLOS Denis, *Les sondages d'opinion*, Paris, La Découverte, 4^e éd., 2007, 122 p.

MILES Matthew B., HUBERMAN A. Michael, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 2003, 626 p.

Écritures

CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal et VLAD Monica, *L'écrit universitaire en pratique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthodes en sciences humaines », 2009, 192 p.

GEERKENS Éric, DELNOY Paul, BRUYÈRE Aurélie et SIBONY Anne-Lise, *Méthodologie juridique. Méthodologie de la recherche documentaire juridique*, Bruxelles, Larcier, Collection de la faculté de droit de l'Université de Liège, 3^e éd., 2010, 260 p.

VANDERNOOT Pierre (dir.), *Guide des citations, références et abréviations juridiques*, Waterloo, Kluwer, 2010, 5^e éd., 187 p.

Les revues suivies en sciences politiques et sciences humaines

| Titres | Cotes de rangement |
|---|--------------------|
| Acta sociologica | XXII-01.3/007 |
| Actes de la recherche en sciences sociales | XXII-01.1/0020 |
| Actuel Marx | XXII-01.1/0006 |
| Affilia. : journal of women and social work | XXII-08.1/5 |
| Afrique contemporaine | XXII-04.3/0005 |
| Alternatives Sud | XXII-04.2/0016 |
| American journal of sociology | XXII-01.2/0002 |
| American political science review | XXIV-05/4 |
| American sociological review | XXII-01.2/0004 |
| Annuaire français de relations internationales | XXIV-05/0024 |
| Annual review of political science | XXIV-05/0027 |
| Archives de philosophie du droit et de philosophie sociale | XXII-01.3/0003 |
| Archives européennes de sociologie | XXII-01.4/0001 |
| Autrepart : revue de sciences sociales au Sud | XXII-04.2/0015 |
| Berkeley journal of sociology | XXII-01.2/0018 |
| Cahiers d'études africaines | XXII-04.2/0010 |
| Canadian journal of political science - Revue canadienne de science politique | XXIV-05/0022 |
| Comparative politics | XXIV-01/0010 |
| Confluences Méditerranée | XXIV-05/0033 |
| Contradictions | XXII-01.1/0008 |
| Courrier hebdomadaire du CRISP | XXIV-01/0013 |
| Critique internationale | XXIV-05/0032 |
| Current sociology | XXII-01.4/0007 |
| Dialogue : recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille | XXII-05.1/0005 |

| | |
|--|-----------------|
| Diaspora : a journal of transnational studies | XXII-04.2/0009 |
| Études internationales | XI-0.1/0045 |
| Futuribles : analyse et prospective | XXI-023/0044 |
| Homme et la société | XXII-01.1/0016 |
| Hommes & migrations | XXII-04.2/0004 |
| Human organization | XXII-04.1/0005 |
| Immigrants & minorities | XXII-04.2/0018 |
| Insight Turkey | XXIV-05/0016 |
| International journal of sociology | XXII-01.2/0019 |
| International political science review | XXIV-01/0012 |
| International sociology | XXII-01.2/0022 |
| Journal of ethnic and migration studies | XXII-04.2/0012 |
| Journal of European integration | XXIV-02.2/0004 |
| Journal of European popular culture | XXII-04.1/0013 |
| Journal of European public policy | XXIV-05/0023 |
| Journal of Human Resources | XXII-01.2/0021 |
| Journal of international migration and integration | XXII-04.2/0008 |
| Journal of political ideologies | XXIV-01/0015 |
| Journal of politics | XXIV-01/0011 |
| La Revue internationale et stratégique | XXIV-05/0014bis |
| L'année sociologique | XXII-01.1/10 |
| L'année stratégique | XXIV-05/0014 |
| Le Débat : histoire, politique, société | XXII-01.1/0028 |
| Les grands dossiers des sciences humaines | XXII-08.1/0009 |
| Les politiques sociales | XXII-09.1/0007 |
| L'Europe en formation | XXIV-03/0006 |
| Maghreb-Machrek | XXIV-05/0013bis |
| Migration news sheet | XXII-04.2/0013 |
| Mouvements | XXII-01.1/0029 |
| Nationalism and ethnic politics | XXIV-05/0017 |
| Négociations | XXII-08.1/0010 |
| Organization : the critical journal for organization, theory and society | XXI-03510/0047 |
| Organization studies | XXI-024/0021 |
| Orientations | VIIIB-0/0032 |
| Patterns of prejudice | XXII-04.2/0017 |
| Perspectives chinoises | XXIV-05/0039 |
| Perspectives on politics | XXIV-05/0004bis |
| Political science quarterly | XXIV-01/0006 |

| | |
|--|----------------|
| Politique africaine | XXII-04.2/0014 |
| Politique étrangère | XI-0.1/0036 |
| Politique européenne | XXIV-05/0035 |
| Politix : revue des sciences sociales du politique | XXII-06.1/0009 |
| Pouvoirs : revue française d'études constitutionnelles et politiques | XXIV-05/0031 |
| Problèmes économiques | XXI-023/0024 |
| PS, political science & politics | XXIV-05/0019 |
| Questions internationales | XXIV-05/0030 |
| Raisons pratiques | XXII-01.1/0030 |
| Regional & federal studies | XXIV-05/0038 |
| Res publica | XVB-05/0027 |
| Revista de estudios politicos | XXIV-05/0012 |
| Revue de l'Union européenne | XID-8.50/0004 |
| Revue du MAUSS | XXII-01.1/0015 |
| Revue française d'administration publique | XVI-0.2/0003 |
| Revue française de science politique | XXIV-01/0001 |
| Revue française de socio-économie | XXII-01.1/0034 |
| Revue française de sociologie | XXII-01.1/0014 |
| Revue internationale de politique comparée | XXIV-05/0036 |
| Revue internationale des sciences administratives | XIVB-01/0001 |
| Revue internationale des sciences sociales | XXII-01.1/0011 |
| Revue suisse de sociologie | XXII-01.1/0027 |
| Revue Tiers monde | XXII-04.3/0002 |
| Science and public policy | XXIV-05/0034 |
| Sciences de la société | XXII-01.1/0032 |
| Sciences humaines | XXII-08.1/0009 |
| Social compass | XXII-06.1/0004 |
| Social forces | XXII-01.2/0014 |
| Social problems | XXII-09.1/0006 |
| Social science information | XXII-01.4/0008 |
| Sociétés contemporaines | XXII-01.1/0033 |
| Sociological methods & research | XXII-02.1/0003 |
| Sociology | XXII-01.2/0017 |
| Studi di sociologia | XXII-013/0012 |
| Theory culture and society | XXII-04.1/11 |
| Turkish policy quarterly | XXIV-05/0015 |

Les revues suivies en droit

| Titres | Cotes de rangement |
|---|--------------------|
| Administration publique | XIVB-06/0001 |
| Aménagement-environnement : urbanisme et droit foncier | XIVB-07/0006 |
| American journal of international law | XI-0.1/0008 |
| Annuaire de droit européen | X-0/0025 |
| Annuaire de l'Institut de droit international : justitia et pace | XI-0.1/2 |
| Annuaire européen | X-0/0022 |
| Annuaire français de droit international | XI-0.1/0006 |
| British year book of international law | XI-0.1/0007 |
| Cahiers de droit européen | X-0/0019 |
| Carbon & climate law review | XI-0.1/0068 |
| Chroniques de droit public | XVB-0/0007 |
| Competition policy newsletter | X-0/0013 |
| Constitutions : revue de droit constitutionnel appliqué | XVF-05/0030 |
| Cour constitutionnelle. Arrêts | XVB-0/0004 |
| Droit administratif | XIVF-02/2 |
| Droit et cultures | IVL-120 |
| Droit et société | IVL- /106 |
| Droit et ville | XIVF-07/0002 |
| Droit européen des transports | X-0/0020 |
| Environnement et gestion | XIVB-536/0019 |
| ERA forum : scripta iuris europaei : journal of the academy of European law | X-0/0027 |
| Études et documents du Conseil d'État | XIVF-63.2/0001 |
| Études internationales | XI-0.1/0045 |
| Euredia : revue de droit bancaire et financier | X-0/0016 |
| Europa & America Latina | X-0/0028 |
| Europe | X-0/0002 |
| European business law review | X-0/0029 |
| European company and financial law review | X-0/0026 |
| European competition journal | X-0/0030 |
| European constitutional law review | X-0/0037 |
| European journal of international law | XI-0.1/0031 |
| European journal of social law | X-0/0036 |
| European labour law journal | X-0/0034 |

| | |
|--|----------------|
| European review of contract law | X-0/0023 |
| Food science & law | XIVB-07/0018 |
| Forum du désarmement | XI-0.1/0049 |
| Gazette du palais : Législation | 00F-2/0003 |
| Gazette du palais : recueil bimestriel | 00F-2/0003 |
| Harvard international law journal | XI-0.1/0027 |
| Journal de droit européen | X-0/0004 |
| Journal des tribunaux | 00B-2/0004 |
| Journal du droit international | XVIII-0.0/0001 |
| Journal of European tort law | X-0/0035 |
| L'actualité juridique | XIVF-02/0001 |
| Le médiateur fédéral : rapport annuel | XIVB-63/0005 |
| Les nouveaux cahiers du conseil constitutionnel | XVF-05/0029 |
| L'Observateur de Bruxelles | X-0/0038 |
| Marchés et contrats publics | XIVB-07/0017 |
| Milieu- en energierecht | XIVB-07/0013 |
| Mouvement communal | XIVB-05/0002 |
| New journal of European criminal law | X-0/0033 |
| Politique étrangère | XI-0.1/0036 |
| Public international law | XI-0.1/0026 |
| Recueil des décisions du Conseil d'Etat | XIVF-06/0001 |
| Revista de derecho comunitario europeo | X-0/0012 |
| Revue administrative | XIVF-03/0001 |
| Revue belge de droit constitutionnel | XVB-0/0005 |
| Revue belge de droit international | XI-0.1/0016 |
| Revue belge de la police administrative et judiciaire | XIVB-03/0002 |
| Revue de droit communal | XIVB-05/0014 |
| Revue de droit de la santé | XIVB-07/0010 |
| Revue de droit international et de droit comparé | XVI-0.1/0001 |
| Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles | 00B-2/0007 |
| Revue des affaires européennes | X-0/0005 |
| Revue d'histoire diplomatique | XI-0.1/0052 |
| Revue du droit de l'Union européenne | X-0/0003 |
| Revue du droit des étrangers | XIVB-07/0014 |
| Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger | XVF-05/0002 |
| Revue européenne de droit de la consommation | X-0/0010 |
| Revue française de droit administratif | XIVF-02/0003 |
| Revue française de droit constitutionnel | XVF-05/0028 |

| | |
|--|---------------|
| Revue générale de droit international public | XI-0.1/0004 |
| Revue internationale des sciences administratives | XIVB-01/0001 |
| Revue juridique de l'environnement | XIVF-07/0001 |
| Revue politique et parlementaire | XVF-05/0007 |
| Revue trimestrielle de droit européen | X-0/0018 |
| Studia diplomatica | XI-0.1/0037 |
| The Cambridge yearbook of European legal studies | X-0/0039 |
| Tijdschrift voor gemeenterecht | XIVB-05/0012 |
| Tijdschrift voor milieurecht | XIVB-07/0009 |
| Tijdschrift voor ruimtelijke ordening en stedenbouw | XIVB-02/0003 |
| Tijdschrift voor vreemdelingenrecht | XIVB-0.7/0015 |
| Turkish yearbook of human rights | XI-01/0029 |
| Virginia journal of international law | XI-0.1/0028 |
| World politics | XI-0.1/0039 |
| Yearbook of international environmental law | XI-0.1/0066 |
| Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht | XI-0.1/0005 |

La table des matières

| | |
|--|-----------|
| La définition du mémoire en science politique..... | 7 |
| Les objectifs du mémoire..... | 11 |
| Le séminaire de méthodologie de la recherche | 15 |
| La problématique du mémoire..... | 17 |
| La supervision du mémoire..... | 21 |
| La question de recherche | 25 |
| L'hypothèse..... | 31 |
| Le cadre théorique et l'état de l'art..... | 33 |
| La fiabilité des sources..... | 39 |
| <i>Les ouvrages</i> | <i>39</i> |
| <i>Les revues scientifiques.....</i> | <i>44</i> |
| <i>Les revues en version papier</i> | <i>44</i> |
| <i>Les revues électroniques.....</i> | <i>44</i> |
| <i>Les articles de presse</i> | <i>49</i> |
| <i>Les sites Internet.....</i> | <i>51</i> |
| Les méthodes de collecte et d'analyse des données | 53 |
| <i>L'exploration de la problématique</i> | <i>53</i> |
| <i>La lecture</i> | <i>54</i> |
| <i>Les entretiens exploratoires</i> | <i>57</i> |
| <i>Le terrain.....</i> | <i>59</i> |
| <i>Les méthodes qualitatives et quantitatives</i> | <i>60</i> |
| <i>La collecte des données.....</i> | <i>61</i> |
| <i>L'enquête</i> | <i>62</i> |
| <i>L'analyse documentaire.....</i> | <i>66</i> |
| <i>L'entretien</i> | <i>69</i> |
| <i>Le focus group</i> | <i>73</i> |
| <i>L'observation participante.....</i> | <i>75</i> |
| <i>L'analyse des données</i> | <i>77</i> |
| <i>L'analyse de contenu.....</i> | <i>77</i> |
| <i>L'analyse des questionnaires.....</i> | <i>81</i> |
| L'écriture..... | 83 |
| <i>L'introduction</i> | <i>84</i> |

| | |
|---|------------|
| <i>Le corps de l'argumentation</i> | 85 |
| <i>La conclusion</i> | 87 |
| <i>Les annexes</i> | 87 |
| <i>L'élaboration des titres</i> | 88 |
| <i>Les citations</i> | 89 |
| <i>Les référencements bibliographiques</i> | 91 |
| Ouvrage | 93 |
| Ouvrage collectif..... | 93 |
| Contribution à un ouvrage collectif | 93 |
| Article de revue..... | 93 |
| Communication dans un congrès ou colloque..... | 93 |
| Site Internet | 94 |
| Texte de lois | 94 |
| Documents préparatoires | 95 |
| Jurisprudence..... | 95 |
| <i>Le plagiat</i> | 95 |
| <i>La réécriture</i> | 97 |
| La défense | 99 |
| L'évaluation | 101 |
| La codiplomation | 105 |
| Le mémoire en science, technologie et société | 107 |
| Les lectures recommandées | 109 |
| <i>Généralités</i> | 109 |
| <i>Méthodologies</i> | 109 |
| <i>Écritures</i> | 111 |
| Les annexes | 113 |
| <i>Les revues suivies en sciences politiques et sciences humaines</i> | 113 |
| <i>Les revues suivies en droit</i> | 116 |
| La table des matières | 119 |